



Commission canadienne  
des grains

Canadian Grain  
Commission

# **Commission canadienne des grains**

**2010-2011**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Gerry Ritz  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et  
ministre de la Commission canadienne du blé

**Canada**



## Table des matières

Message du ministre .....	1
Message du commissaire en chef.....	3
<b>SECTION I : APERÇU DE L'ORGANISATION.....</b>	<b>5</b>
Raison d'être.....	5
Responsabilités .....	5
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP) .....	6
Priorités organisationnelles.....	8
Analyse du risque.....	11
Sommaire du rendement .....	13
Profil des dépenses.....	16
Postes votés et législatifs .....	18
<b>SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT</b>	
<b>STRATÉGIQUE.....</b>	<b>19</b>
Résultat stratégique.....	19
Activité de programme : Programme d'assurance-qualité.....	22
Description de l'activité de programme.....	22
Sommaire et analyse du rendement .....	23
Leçons apprises et prochaines étapes.....	25
Activité de programme : Programme d'assurance-quantité.....	26
Description de l'activité de programme.....	26
Sommaire et analyse du rendement .....	27
Leçons apprises et prochaines étapes.....	28
Programme de recherches sur la qualité des grains .....	30
Description de l'activité de programme.....	30
Sommaire et analyse du rendement .....	31
Leçons apprises et prochaines étapes.....	34
Activité de programme : Programme de protection des producteurs .....	36
Description de l'activité de programme.....	36
Sommaire et analyse du rendement .....	37
Leçons apprises et prochaines étapes.....	39
Activité de programme : Services internes .....	41
Description de l'activité de programme.....	41
Sommaire et analyse du rendement .....	41
<b>SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>45</b>
Principales données financières .....	45
États financiers.....	47
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires .....	47
<b>SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....</b>	<b>48</b>
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation .....	48



## Message du ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement, ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes, le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2010-2011.

Ayant grandi sur une ferme en Saskatchewan, je comprends les obstacles auxquels sont confrontées les familles canadiennes de ce secteur. Voilà pourquoi j'ai placé les producteurs en tête de mes priorités, et j'oriente mes décisions en conséquence en tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.



Soyons fiers des progrès de notre secteur d'agriculture national : il est aujourd'hui vigoureux, relevant les défis et saisissant les occasions en innovant et en s'adaptant aux demandes changeantes de ses clients, aux progrès technologiques et à la mondialisation.

Les organismes partenaires du portefeuille du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire partagent mon engagement envers la réussite de l'industrie. Chacun a son rôle à jouer, mais la Commission canadienne des grains et les autres partenaires du portefeuille (Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Financement agricole Canada, la Commission canadienne du lait, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada) me permettent de combler efficacement les besoins du secteur.

Je sais que je peux compter sur la collaboration et le soutien constants de mon équipe du portefeuille pour m'aider à relever les défis du secteur agricole, tout en aidant ce secteur à tirer profit de son énorme potentiel de croissance et de rentabilité dans les années à venir.

Le présent rapport décrit de façon détaillée comment la CCG a utilisé ses ressources du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 pour régir la manutention des grains et fixer et faire respecter des normes de qualité pour le grain, tout en protégeant les intérêts des producteurs et en assurant la fiabilité des grains sur les marchés intérieurs et étrangers.

L'honorable Gerry Ritz  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et  
ministre de la Commission canadienne du blé



## Message du commissaire en chef

Depuis 1912, la Commission canadienne des grains (CCG) est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le réseau de manutention du grain canadien. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs. Les programmes de la CCG permettent d'expédier des grains qui répondent régulièrement aux exigences contractuelles en matière de qualité, de salubrité et de quantité. De plus, la CCG réglemente le secteur céréalier en vue de protéger les droits des producteurs et de favoriser un traitement équitable au sein du réseau agréé de manutention du grain.



Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a continué de collaborer avec les partenaires du portefeuille du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, ainsi qu'avec les autres organismes fédéraux, les producteurs céréaliers canadiens et les intervenants de l'industrie céréalière, dans le but de maintenir leur compétitivité sur le marché et d'offrir une valeur ajoutée aux producteurs canadiens et au système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada. Cette étroite collaboration nous permet de veiller à ce que la CCG soit au courant des nouveaux défis à relever, et qu'elle puisse y répondre, pour atteindre son résultat stratégique, qui est de s'assurer que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs céréaliers canadiens sont protégés. On constate que les exigences des marchés en ce qui a trait à la salubrité des grains, ainsi que la complexité des normes de salubrité, continuent à augmenter. Par conséquent, la CCG s'efforcera de satisfaire aux exigences actuelles en matière de salubrité des grains et continuera d'évaluer, de définir et de forger ses rôles d'analyse, de surveillance et d'assurance de la salubrité du grain canadien.

Je suis heureux de vous informer que les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et que leurs conclusions sont encore une fois positives. Une copie des états financiers vérifiés est affichée sur le site Web de la CCG à l'adresse <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm>. En tant que commissaire en chef, je me réjouis à l'avance du travail exemplaire constant accompli par la CCG pour répondre efficacement aux besoins des producteurs, de l'industrie et de l'ensemble des Canadiens. Pour l'année à venir, la CCG demeure résolue à collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que le système canadien d'assurance de la qualité du grain soit fidèle à sa réputation de meilleur au monde. Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et la façon dont l'organisme a exécuté son mandat au cours de l'exercice 2010-11.

Elwin Hermanson  
Commissaire en chef  
Commission canadienne des grains



---

## SECTION I : APERÇU DE L'ORGANISATION

---

### Raison d'être

Mise sur pied en 1912, la Commission canadienne des grains (CCG) est l'organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#). Aux termes de cette loi, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. La vision de la CCG est d'être un « chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs ». La CCG rend des comptes au Parlement par l'entremise du **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**.

### Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG établit des normes de qualité et réglemente la manutention des 21 variétés de grains<sup>1</sup> cultivées au Canada afin de s'assurer que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs céréaliers canadiens sont protégés. La CCG est un organisme tiers impartial du secteur céréalier et l'organisme officiel de certification des grains canadiens. Dans le cadre de ses activités, la CCG soutient un secteur du grain efficace et concurrentiel et maintient la réputation internationale dont jouit le Canada quant à la constance et à la fiabilité de la qualité du grain qu'il produit. Pour accomplir son mandat, la CCG :

- réglemente tous les aspects de la manipulation des grains au Canada en exécutant des programmes d'assurance de la [qualité](#) et de la [quantité](#) des grains,
- effectue de la [recherche scientifique](#) pour bien comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité des grains et pour soutenir le système de classement des grains,
- a mis en œuvre bon nombre de [programmes et de mesures de protection](#) afin d'assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens qui livrent leur grain aux manutentionnaires de grain et aux négociants en grains agréés.

Il est généralement reconnu que les programmes et activités de la CCG sont essentiels pour permettre aux exportateurs canadiens de se tailler une place sur les marchés internationaux très compétitifs des grains et aux producteurs de tirer le meilleur profit de leurs grains. Pour assurer la pertinence et la réussite de ses activités, la CCG continue de travailler de concert avec les producteurs, les intervenants de l'industrie et les partenaires gouvernementaux en vue d'élaborer des technologies, des protocoles et un solide cadre de réglementation qui lui permettront de relever les nouveaux défis et de profiter des nouvelles possibilités du secteur canadien des grains.

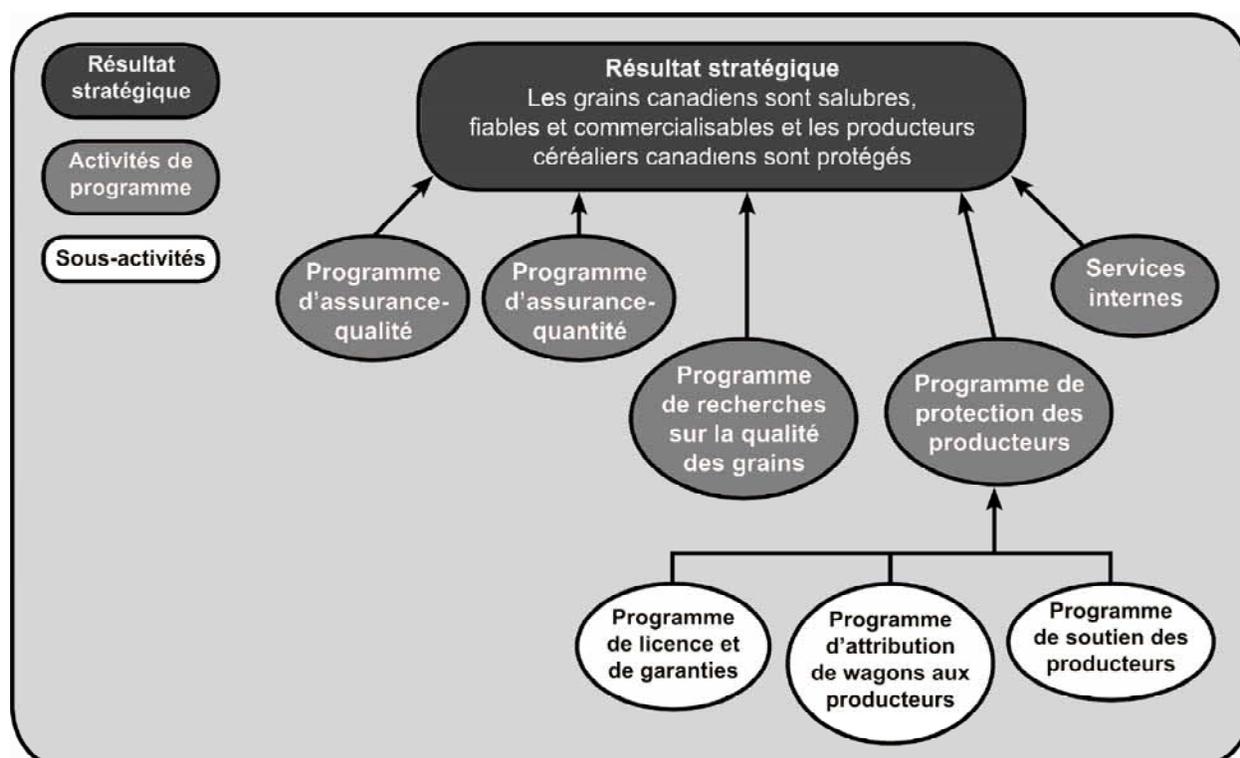
---

<sup>1</sup> Par grain on entend les semences désignées par réglementation aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition inclut notamment : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, féveroles, graines de lin, lentilles, grain mélangé, moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, solin, graines de soja, graines de tournesol, triticales et blé.

Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Au 31 mars 2011, la CCG comptait 671 équivalents temps plein (ETP) et gérait 12 autres bureaux au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'un fonds renouvelable de frais d'utilisation et des crédits parlementaires. Vous pouvez obtenir plus de renseignements au sujet du mandat et des responsabilités de la CCG sur le site Internet de la CCG à l'adresse <http://www.grainscanada.gc.ca/>.

## Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP)

Le schéma suivant illustre l'Architecture des activités de programme (AAP) de la CCG. L'AAP est la structure de base pour la gestion et l'affectation des ressources aux divers programmes et activités destinés à atteindre les résultats escomptés. L'AAP de la CCG comporte cinq activités de programme, et chacune contribue au résultat stratégique de la CCG. Le programme de protection des producteurs est composé de trois sous-activités de programme.



Le Canada est reconnu dans le monde entier pour la qualité, l'uniformité, la fiabilité et la salubrité de ses grains et de ses produits céréaliers. Les programmes et activités de la CCG sont essentiels pour maintenir cette réputation et pour assurer le fonctionnement de l'industrie céréalière et le système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada. Cette situation est particulièrement importante étant donné que le Canada a exporté environ 11,4 milliards de dollars<sup>2</sup> en céréales, grains et oléagineux en 2010. La CCG fournit également des services et des

<sup>2</sup> Source : Navigateur Global Trade Atlas : [http://www.gtis.com/French/GTIS\\_fr.html](http://www.gtis.com/French/GTIS_fr.html)

mesures de protection pour assurer aux producteurs de grains canadiens un traitement équitable et pour leur permettre de tirer le meilleur profit de leurs grains. En raison de son rôle de régulateur et d'arbitre tiers neutre, la CCG collabore avec presque tous les participants de l'industrie céréalière, notamment les producteurs, les intervenants de l'industrie et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

## Priorités organisationnelles

Légende de l'état de priorité
<b>Attentes dépassées</b> : niveau de rendement attendu atteint à plus de 100 % pour la priorité mentionnée dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) correspondant au cours de l'exercice financier.
<b>Attentes entièrement satisfaites</b> : niveau de rendement attendu atteint à 100 %.
<b>Attentes majoritairement satisfaites</b> : niveau de rendement attendu atteint à 80 %-99 %.
<b>Attentes assez satisfaites</b> : niveau de rendement attendu atteint à 60 %-79 %.
<b>Attentes non satisfaites</b> : niveau de rendement attendu atteint à moins de 60 %.
Légende du type de priorité
<b>Engagement préalable</b> – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport.
<b>Continu</b> – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport.
<b>Nouveau</b> – engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le rapport.

Priorité opérationnelle n° 1 :	Type :	Lien avec le résultat stratégique et les activités de programme :
Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux	Continu	La priorité vise à améliorer continuellement les modèles d'exécution des programmes et des services et à intégrer quotidiennement les nouvelles technologies et les nouveaux protocoles aux programmes et aux services afin d'assurer des progrès soutenus vers le résultat stratégique de la CCG et toutes ses activités de programme.
<b>État</b> : Attentes majoritairement satisfaites		
<b>Résultats et plans en cours de réalisation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCG poursuit la prestation quotidienne et uniforme de ses programmes et services, conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> (voir la section II du présent rapport).</li> <li>En vue de faciliter le retrait de la distinction visuelle des grains (DVG), on a exécuté des campagnes de communication concernant l'admissibilité des variétés, les exigences de déclaration au moment de la livraison et les conséquences de la livraison de variétés non enregistrées ou radiées. À l'avenir, la CCG continuera d'appuyer les protocoles sur les variétés ainsi que d'élaborer et d'évaluer des programmes de surveillance appropriés et des méthodes de laboratoire portant sur l'identification des variétés de grain. Elle continuera également de collaborer avec les producteurs, l'industrie et l'ACIA pour faire en sorte que les avis de retrait de l'enregistrement de variétés soient publiés en temps opportun.</li> <li>La CCG poursuit ses efforts en vue d'améliorer les modèles de prestation de services afin d'assurer la qualité des grains, y compris l'évolution axée sur les besoins et l'intégration du processus de vérification à l'intérieur de SAQG. Le protocole sur le lin expédié par conteneurs est opérationnel, et le premier envoi en vertu du protocole aura bientôt lieu. La poursuite des programmes pilotes relatifs aux Programmes d'échantillonnage accrédité et certifié de conteneurs, de même qu'une</li> </ul>		

évaluation de la reconnaissance possible des programmes d'Analyse des dangers et de maîtrise des points critiques de la CCG par la Global Food Safety Initiative, feront toujours partie des initiatives stratégiques en 2011-2012.

- La CCG continue de déployer des efforts pour s'assurer que la main-d'œuvre de la CCG évolue afin qu'elle puisse satisfaire les exigences futures en matière de services. Depuis mai 2010, le comité de mise en œuvre du Groupe opérationnel unique (GOU) a tenu des réunions afin de repérer puis d'évaluer les possibilités de mise en œuvre. Une dernière réunion s'est tenue en novembre 2010, et un rapport définitif accompagné de recommandations a été soumis au comité directeur patronal-syndical en décembre 2010. Le comité directeur examine le rapport de mise en œuvre du GOU, en pèse le pour et le contre et décidera d'aller de l'avant ou non au cours de l'exercice 2011-2012.

<p><b>Priorité opérationnelle n° 2 :</b> Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinente et qu'il appuie la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers</p>	<p><b>Type :</b> Continu</p>	<p><b>Lien avec le résultat stratégique et les activités de programme :</b> La priorité vise à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de projets et de processus de recherche en vue de maintenir et à renforcer le programme d'assurance-qualité et le SAQG du Canada dans le but d'offrir un produit fiable, notamment l'élaboration de technologies, de protocoles et d'un cadre de réglementation cohérent de façon à ce que la CCG continue d'évoluer pour répondre aux besoins émergents et futurs. Cette priorité est principalement liée à l'assurance-qualité et aux activités du Programme de recherches sur la qualité des grains.</p>
--	----------------------------------	---

**État :** Attentes majoritairement satisfaites

**Résultats et plans en cours de réalisation**

- Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a participé au comité directeur du sous-ministre adjoint (SMA) et à un groupe de travail interministériel, qui regroupait l'AAC, l'ACIA et Santé Canada, sur les obstacles technologiques d'accès aux marchés. Bien que la position de la CCG sur la faible présence des matières génétiquement modifiées non approuvées ait été élaborée, la collaboration avec les partenaires se poursuivra en 2011-2012 en vue de régler les problèmes liés à la biotechnologie pour ainsi assurer l'accès continu au marché pour le grain canadien. De plus, un groupe de travail interne de la CCG élabore actuellement un plan clair de surveillance et de mise à l'essai des nouvelles variétés transgéniques.
- Dans le but d'aider les intervenants à mieux comprendre le rôle et les responsabilités de la CCG, et pour renforcer l'image et la marque de la CCG, un plan de communication global a été élaboré et approuvé. L'exécution du plan a débuté : une nouvelle présentation pour la documentation de la CCG, de nouveaux kiosques pour l'Est et l'Ouest du Canada, de nouveaux documents imprimés (notamment une brochure destinée à l'étranger et une autre à l'intention des producteurs), et de nouveaux éléments sur le site Web de la CCG (notamment une vidéo sur la propreté commerciale). L'exécution du plan de communications se poursuivra à titre d'activité opérationnelle en 2011-2012.

<b>Priorité opérationnelle n° 3 :</b> Assurance de salubrité des grains	<b>Type :</b> Nouveau	<b>Lien avec le résultat stratégique et les activités de programme :</b> Il s'agit d'une priorité en raison de l'accentuation des exigences des marchés en ce qui a trait à la salubrité des grains ainsi que de l'augmentation de la complexité des normes de salubrité des acheteurs et des autorités en matière d'inspection des aliments. Les activités comprennent la surveillance et l'assurance de la salubrité du grain et la collaboration avec les partenaires du portefeuille d'AAC et des autres ministères et organismes du gouvernement en ce qui a trait à la définition des rôles. Cette priorité est principalement liée à l'assurance-qualité et aux activités du Programme de recherches sur la qualité des grains.
<p><b>État :</b> Attentes majoritairement satisfaites</p> <p><b>Résultats et plans en cours de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette priorité comprend bon nombre d'activités destinées à améliorer les activités de surveillance et de salubrité du grain de la CCG. Des progrès ont été faits pour la préparation d'une vérification préalable à la certification ISO (Organisation internationale de normalisation) 17025 des principales méthodes d'analyse de la salubrité du grain utilisées par le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG). En outre, plusieurs méthodes d'analyse de résidus de pesticides et d'éléments trace ont été élaborées et validées. Les efforts se poursuivront en 2011-2012 avec un accent sur les mycotoxines. La collaboration avec les partenaires du portefeuille d'AAC et les autres ministères et organismes fédéraux se poursuivra également afin de clarifier et définir les rôles. Nous continuerons à améliorer les programmes d'échantillonnage et de surveillance liés à la salubrité du grain et les efforts seront poursuivis pour mettre en œuvre des méthodes d'essai validées dans les laboratoires régionaux de la CCG.</li> </ul>		

<b>Priorité de la direction n° 1 :</b> Gestion efficace des ressources humaines	<b>Type :</b> Engagement préalable	<b>Lien avec le résultat stratégique et les activités de programme :</b> La gestion efficace de l'effectif permettra à la CCG d'attirer et de garder des employés motivés et engagés qui possèdent les compétences nécessaires et qui occupent le poste nécessaire au moment opportun. Cette priorité englobe tous les éléments du Cadre de gestion de l'effectif de la CCG qui établissent les stratégies permettant de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'effectif et de satisfaire les objectifs de renouvellement de la fonction publique établis par le Bureau du Conseil privé. Cette priorité est liée à la réalisation de toutes les activités de programme.
<p><b>État :</b> Attentes majoritairement satisfaites</p> <p><b>Résultats et plans en cours de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'importants progrès ont été réalisés dans un grand nombre de secteurs, notamment le soutien et l'évaluation du Programme de perfectionnement et de reconnaissance du mérite (PPRM), la gestion</li> </ul>		

axée sur les compétences, le programme d'orientation des nouveaux employés, l'ajout et la formation de nouveaux pairs aidants au Système de gestion informelle des conflits, les plans d'action sur l'équité en matière d'emploi et la diversité ainsi que sur la vérification par la Commission de la fonction publique et les consultations portant sur l'élaboration d'un Code de valeurs et d'éthique de la CCG. La CCG continuera à surveiller et évaluer l'efficacité de la gestion de l'effectif. En raison du progrès considérable au cours de l'exercice financier 2010-2011, cette priorité sera gérée sur le plan opérationnel par les divisions et les gestionnaires.

<b>Priorité de gestion n° 2 :</b> Responsabilité de gestion	<b>Type :</b> Engagement préalable	<b>Lien avec le résultat stratégique et les activités de programme :</b> La priorité est axée sur la gestion responsable et intégrée de la CCG, et est liée à la réalisation de toutes les activités de programme.
--	---------------------------------------	--

**État :** Attentes majoritairement satisfaites

#### Résultats et plans en cours de réalisation

- La CCG a déployé des efforts considérables afin de progresser vers l'élaboration d'un modèle de financement durable qui réduira le besoin de financement ponctuel. Un important travail de préparation a été fait avant la publication du *Document de consultation sur les frais d'utilisation* de la CCG de décembre 2010, notamment un sondage d'opinion auprès des producteurs réalisé en novembre 2010. En janvier 2011, la CCG a tenu des séances de consultation auprès des intervenants sessions dans les environs des principales régions céréalières du Canada. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, le *Document de consultation sur les frais individuels* a été publié, et les consultations se sont terminées à la fin mars 2011. L'initiative se poursuivra en 2011-2012 : la CCG continue la mise à jour de ses tarifs et élabore un mécanisme de financement durable.
- En 2010-2011, le Conseil du Trésor a évalué le rendement de la CCG dans les quinze domaines de gestion du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), et les résultats étaient relativement positifs (« acceptable » ou « solide » dans de nombreux domaines). En 2011-2012, dans le cadre des opérations courantes, on élaborera des plans pour se pencher sur les domaines qui pourraient faire l'objet d'améliorations.
- La fonction de vérification interne de la CCG est opérationnelle, et les postes ont tous été dotés. La fonction a fait l'objet d'une évaluation par le Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur général, qui ont conclu que la fonction est « acceptable » en fonction de sa première année d'opération. En 2011-2012, la CCG lancera la fonction d'évaluation du programme, qui sera axée sur l'élaboration du plan d'évaluation et sur l'exécution d'une évaluation « pilote » du programme. Les deux fonctions sont maintenant considérées opérationnelles et, par conséquent, ne constituent plus des initiatives stratégiques pour 2011-2012.
- Des progrès ont été faits en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques liées à la technologie de l'information de même qu'à la sécurité du personnel et du matériel, notamment l'établissement et la dotation d'un poste d'agent de sécurité. Une approche progressive est en place pour l'examen et la révision des plans de continuité des opérations actuels. Ce processus a été enclenché au siège et se poursuivra dans les régions. L'évolution continue des politiques et de la formation connexe deviendra une tâche opérationnelle en 2011-2012.

## Analyse du risque

L'industrie canadienne des grains, la CCG et le SAQG évoluent dans un climat de changement constant, notamment l'intensification des exigences des marchés en matière de salubrité des

grains, la complexification des normes de salubrité des acheteurs et des autorités en matière d'inspection des aliments). La CCG et le SAQG doivent être en mesure de s'adapter d'une façon mesurée et soignée au changement afin de conserver la réputation du Canada comme fournisseur constant de grains de qualité. À cette fin, la CCG adapte continuellement ses programmes et ses services en vue tant d'assurer une qualité et une salubrité du grain constantes et fiables répondant aux besoins des marchés nationaux et internationaux, que de veiller à protéger les producteurs de grains canadiens. Depuis sa création en 1912, la CCG fonde ses programmes et ses services sur de solides principes de gestion et d'atténuation des risques.

L'évaluation et la gestion des risques sont effectuées par toutes les divisions de la CCG et font partie intégrante de leurs activités, telles que l'élaboration de politiques, l'établissement de priorités, la planification, le ressourcement, la prestation de programme et la production de rapports. L'évaluation et la gestion des risques sont incorporées à ces processus de planification afin que l'effectif et le milieu de travail s'harmonisent avec les besoins actuels et futurs de la CCG. Le fait que la CCG réussisse continuellement à atteindre son résultat stratégique et à mener ses activités de programme témoigne de l'efficacité de ses processus d'évaluation et de gestion des risques.

La majorité des risques encourus dans le cadre du travail de la CCG sont inhérents et constants, mais certains varient selon les changements dans l'environnement interne et externe. Les risques inhérents aux programmes et services de la CCG, tels que les risques associés à l'assurance d'une évaluation précise de la qualité et de la quantité et à la certification exacte du grain canadien, sont examinés par l'entremise d'un contrôle continu et de rajustements afin d'amener le risque résiduel à des niveaux tolérables, ce qui permet de maintenir des normes de rendement élevées. Les commentaires des producteurs, des manutentionnaires de grains, des transformateurs nationaux et internationaux et des autres organismes gouvernementaux donnent souvent une indication nette du risque potentiel. Une bonne gestion des risques permet souvent à la CCG d'améliorer ses activités de programme et le SAQG.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la CCG a mis la dernière main à sa politique de gestion intégrée du risque (GIR), qui définit clairement les attentes envers la gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation et favorise une culture de prise de décisions éclairées en fonction des risques. Cette politique définit la structure de gouvernance, les rôles et les responsabilités qui encadrent l'intégration de la GIR à tous les échelons de la CCG. D'importants progrès ont été accomplis en vue de mettre sur pied le profil de risque organisationnel (PRO). À l'aide d'une démarche normalisée, un groupe de travail sur la gestion intégrée du risque de la CCG (échantillon représentatif de programmes et de fonctions) a regroupé, analysé et évalué les principaux risques de haut niveau, selon leur probabilité et leur incidence, et ont dressé un tableau détaillé des risques pesant sur la CCG. Ces efforts se poursuivront en 2011-2012, en vue d'achever le PRO et d'intégrer plus profondément l'information sur le risque aux processus de planification et de production de rapports et à la gestion de projets.

Les stratégies d'atténuation des risques qui permettent d'obtenir ces résultats, d'atteindre le résultat stratégique de l'organisme et de mener ses activités de programmes sont décrites par activité de programme à la section II.

## Sommaire du rendement

### Ressources financières 2010-2011 (en milliers de \$)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
42 577	85 895	78 571 <sup>1</sup>

Nota : La CCG élabore les rapports sur les dépenses actuelles en utilisant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée des comptes publics.

### Ressources humaines 2010-2011 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
357 <sup>1</sup>	671	314 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 357 dans le RPP, selon les autorisations alors obtenues. Compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est plutôt de 720 ETP. L'écart entre l'effectif total en ETP et les ETP réels est donc de -49.

### Dépenses prévues par rapport au total des autorisations :

Les dépenses prévues en 2010-2011 étaient d'environ 42,6 millions de dollars, alors que le total des autorisations s'élevait à 85,9 millions de dollars, ce qui représente un écart de 43,3 millions de dollars. Cette différence s'explique principalement par le fait que :

- les dépenses prévues en 2010-2011, telles qu'établies dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2009-2010 de la CCG, reflètent uniquement les autorisations obtenues par la CCG à la rédaction du RPP, soit :
  - 5,5 millions de dollars en crédit annuel,
  - 37,1 millions de dollars en recettes disponibles, en prévision des 50 millions de tonnes de grain.
- le total des autorisations comprend la limite d'approbation ainsi que les autorisations supplémentaires accordées à la CCG après la publication du RPP, soit :
  - 5,5 millions de dollars en crédit annuel,
  - 42,5 millions de dollars de limite d'approbation associée aux revenus disponibles dans le cadre du Budget principal des dépenses,
  - 26 millions de dollars en crédits supplémentaires,
  - une autorisation de 11,4 millions de dollars pour l'utilisation de l'excédent de fonctionnement,
  - 0,5 million de dollars pour le rapport du budget de fonctionnement, les prestations de départ et autres.

Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 357 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est plutôt de 720 ETP. L'écart entre l'effectif total en ETP et les ETP réels est donc de -49.

**Total des autorisations par rapport aux dépenses réelles :**

Le total des autorisations pour 2010-11 était d'environ 85,9 millions de dollars, alors que les dépenses réelles se sont élevées à 78,6 millions de dollars, soit un écart de 7,3 millions de dollars. Cette différence s'explique principalement par le fait que :

- Le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur les plans de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars.
- Conformément aux compressions de coûts et parce que la CCG dépend de fonds ponctuels, la CCG gère et surveille étroitement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations sont limitées à des approvisionnements essentiels.

La section sur le profil des dépenses présente de plus amples renseignements concernant le financement de la CCG.

<b>Résultat stratégique : Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.</b>		
<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Cibles</b>	<b>Rendement 2010-2011</b>
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable	Aucun cas	<p><b>Objectifs majoritairement atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a eu trois cas où les acheteurs de grain canadien étaient insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures de la CCG. En contexte, la CCG a certifié, en 2010-2011, la qualité de 8 257 cargaisons représentant 29,6 millions de tonnes de grain. À l'avenir, la CCG collaborera avec les partenaires de l'industrie afin d'ajuster les méthodes et procédures s'il y a lieu, et d'assurer ainsi l'envoi d'un produit fiable sur les marchés intérieurs et d'exportation et de conserver l'accès des producteurs canadiens à ces marchés. On redoublera les efforts de communication dans les campagnes agricoles où les conditions de croissance ont augmenté les préoccupations en matière de qualité afin que les producteurs, les manutentionnaires et les acheteurs soient au courant de la disponibilité et des incidences du classement des produits de qualité supérieure.</li> </ul>
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue	<p><b>Objectifs entièrement atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a répondu à toutes les demandes de renseignements et à toutes les plaintes des producteurs en 2010-2011.</li> </ul>

Activité de programme <sup>1</sup>	2009-2010 (dépenses réelles) (milliers de \$)	2010-2011 <sup>4</sup> (milliers de \$)				Correspondance avec les résultats du gouvernement du Canada <sup>2</sup>
		Budget principal des dépenses <sup>4, 5</sup>	Dépenses prévues <sup>4, 5</sup>	Total des autorisations <sup>4, 6</sup>	Dépenses réelles <sup>6</sup>	
Programme d'assurance de la qualité	41 356	24 249	21 176	44 918	39 095	Économie axée sur l'innovation et le savoir <sup>3</sup>
Programme d'assurance de la quantité	12 432	9 710	8 479	15 245	12 557	Économie axée sur l'innovation et le savoir <sup>3</sup>
Programme de recherches sur la qualité des grains	10 057	3 564	3 564	9 083	10 075	Économie axée sur l'innovation et le savoir <sup>3</sup>
Programme de protection des producteurs	3 851	950	903	3 163	3 688	Marché équitable et sécurisé <sup>3</sup>
Services internes <sup>7</sup>	12 586	9 451	8 455	13 486	13 156	S.O.
<b>Total</b>	<b>80 282</b>	<b>47 924</b>	<b>42 577</b>	<b>85 895</b>	<b>78 571</b>	

<sup>1</sup> La description des activités de programme se trouve sur le site Web du Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20102011/p2-fra.asp>.

<sup>2</sup> De plus amples renseignements sur les résultats du gouvernement du Canada sont fournis à l'adresse <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>. Les activités de programmes de la CCG sont toutes harmonisées avec le principal secteur des dépenses du gouvernement fédéral appelé « affaires économiques ».

<sup>3</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur le lien de la CCG avec les secteurs de résultats pangouvernementaux, consultez <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/goco-rogo-fra.htm>

<sup>4</sup> Selon le RPP, les chiffres du budget principal de 2010-2011 semblent bas, car ils reflètent uniquement les autorisations approuvées de la CCG. Ils ne comptent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de l'élaboration de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence de la CCG (MJANR) et du RPP. Le total des autorisations pour 2010-11 comprend ces montants.

<sup>5</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.

<sup>6</sup> Le total des autorisations comprend le financement supplémentaire approuvé après la publication du RPP. Il n'y a eu aucun changement important aux programmes au cours de l'exercice 2010-11. La différence entre le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable au fait que :

- Le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur le plan de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars.
- Conformément aux compressions de coûts et parce que la CCG dépend de fonds ponctuels, la CCG gère et surveille étroitement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels.

<sup>7</sup> Depuis le cycle de préparation du Budget des dépenses principal 2009-2010, les ressources de l'activité de programme « Services internes » sont présentées de façon distincte des autres activités de programme et ne sont plus réparties, contrairement aux budgets antérieurs entre les diverses activités de programme. Cette modification a une incidence sur la capacité de comparer les données sur les dépenses et les ETP, par activité de programme, avant l'exercice 2009-2010.

## Profil des dépenses

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits spéciaux et de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des frais imposés. Un fonds renouvelable (FR) a été établi pour la CCG en 1995 avec l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Cependant, le FR n'a pas fonctionné comme prévu puisque la CCG n'était pas en mesure, pour diverses raisons, d'ajuster les droits d'utilisation depuis 1991 malgré l'augmentation constante des frais d'exploitation et des variations importantes du volume de grain annuel d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 % au début des années 1990, se situe aujourd'hui entre 50 % et 60 %.

En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG dépend, depuis 1999, de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités. La CCG touche un crédit annuel pour financer une partie des coûts afférents au LRG et les fonctions liées aux postes de commissaires adjoints. Le mandat du dernier commissaire adjoint a pris fin en juin 2008, et les fonctions attachées à ce poste sont depuis assumées par les commissaires, l'Unité d'agrément et de garantie et l'Unité des communications de la CCG. Le reste du financement de l'organisme provient de crédits ponctuels que lui accorde le gouvernement d'année en année et des recettes principalement perçues lors de la prestation des services d'inspection et de pesée. La CCG continue de surveiller et de contrôler ses dépenses discrétionnaires et de veiller comme toujours à limiter et à réaffecter les ressources internes afin de pouvoir répondre aux priorités nouvelles et émergentes.

La CCG évalue actuellement les possibilités afin de s'assurer que les fonds nécessaires au maintien des programmes sont disponibles afin de répondre aux exigences opérationnelles et aux besoins en dotation. Le Budget fédéral 2010 a accordé à la CCG une somme de 26 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011 et de 30,2 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012. En 2010-2011, la CCG a conclu les deux premières phases de consultation sur les frais d'utilisation conformément à la [Loi sur les frais d'utilisation](#). La première phase comprenait la publication d'un [Document de consultation sur les frais d'utilisation](#). Des séances de consultation avec les producteurs céréaliers et les intervenants de l'industrie ont eu lieu partout au Canada, où les intervenants devaient présenter des propositions écrites sur la démarche à adopter en vue d'actualiser les frais d'utilisation de la CCG. La deuxième phase de consultation comprenait la publication du [Document de consultation sur les frais individuels](#) (Avis de proposition préliminaire). Pendant cette phase, on a demandé aux intervenants leur avis sur les frais individuels proposés ainsi que sur les normes de service et les mesures de rendement proposées associés aux frais individuels.

La figure ci-dessous illustre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles de la CCG au cours des dernières années. Pour la période allant de l'exercice 2006-07 à l'exercice 2010-11, le total des dépenses reflète toutes les sources de financement de la CCG, y compris les crédits réalisés par le processus complet d'examen des prévisions budgétaires et les frais générés par la prestation de services. Il est difficile de faire l'analyse des tendances, car les revenus et les dépenses de la CCG dépendent des volumes annuels de grains et de la qualité des récoltes. Ces

facteurs peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre et entraîner des écarts importants entre les prévisions des revenus et des dépenses de la CCG, qui sont établies 18 mois avant la récolte. En règle générale, les dépenses prévues et le total des autorisations se sont accrues au fil des ans en raison de l'inflation. Il n'y a eu aucun changement important apporté aux programmes au cours des dernières années.

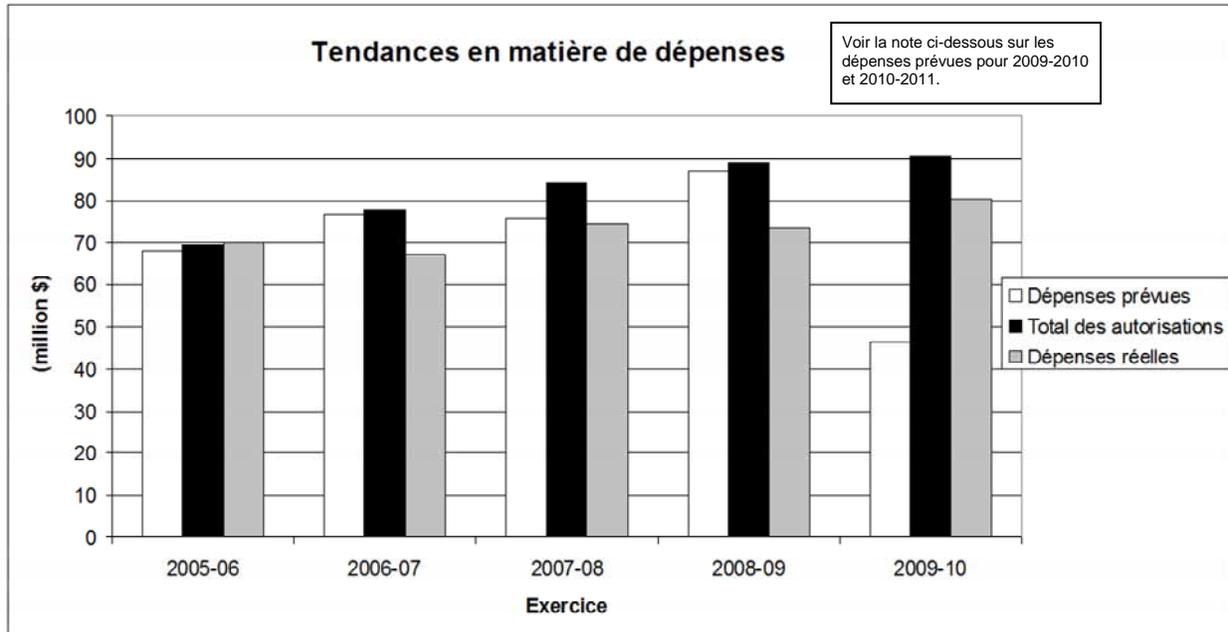
Les dépenses prévues pour 2010-2011 reflètent uniquement les autorisations obtenues par la CCG et diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles incluent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.

Le total des autorisations comprend le financement supplémentaire approuvé après la publication du RPP, y compris les crédits ponctuels supplémentaires totalisant 26 millions de dollars ainsi que l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars.

Le budget fédéral 2010 a instauré des mesures de compression des coûts visant à réduire de 1,5 % les dépenses de la CCG. Comme son fonctionnement est assuré par un fonds renouvelable, la CCG a agi en vue de la compression des coûts et les dépenses réelles reflètent une baisse de 2,5 % par rapport aux dépenses de l'exercice financier précédent. La CCG continue de gérer et de surveiller prudemment les dépenses de fonctionnement. De plus, les dépenses en capital étaient limitées aux dépenses essentielles.

Au cours des dernières années, l'écart observé entre le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable aux facteurs suivants :

- Le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars,
- Cependant, conformément aux compressions de coûts et parce que la CCG dépend de fonds ponctuels, la CCG gère et surveille étroitement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations, qui sont limitées aux approvisionnements essentiels.



**Nota :** Les dépenses prévues pour 2009-2010 reflètent uniquement les crédits qui ont été accordés à la CCG dans le cadre du Budget principal des dépenses et de la MJANR. Le total des autorisations obtenues en 2009-2010 comprend des fonds ponctuels supplémentaires de 42,4 millions de dollars, qui n'étaient pas approuvés au moment de la publication de la MJANR et du RPP de la CCG. Les dépenses prévues pour 2010-2011 reflètent uniquement les autorisations obtenues par la CCG et diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles incluent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011. Le total des autorisations de l'exercice 2010-2011 comprend la limite d'approbation associée aux recettes disponibles, en plus des fonds ponctuels supplémentaires totalisant 37,4 millions de dollars qui n'étaient pas approuvés au moment de l'élaboration de la MJANR et du RPP de la CCG.

## Postes votés et législatifs

Pour obtenir des renseignements sur les votes ou dépenses législatives de la CCG, veuillez consulter la publication sur les Comptes publics du Canada (Volume II) 2010-2011. Une version électronique des Comptes publics est disponible à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

## SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Légende – État du rendement
<b>Attentes dépassées</b> : niveau de rendement attendu atteint à plus de 100 % (comme le démontrent l'indicateur et l'objectif ou les activités planifiées et les résultats escomptés), car le résultat attendu mentionné dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
<b>Attentes entièrement atteintes</b> : niveau de rendement attendu atteint à 100 %.
<b>Attentes majoritairement atteintes</b> : niveau de rendement attendu atteint à 80 %-99 %.
<b>Attentes assez atteintes</b> : niveau de rendement attendu atteint à 60 %-79 %.
<b>Attentes non atteintes</b> : niveau de rendement attendu atteint à moins de 60 %.

### Résultat stratégique

À titre d'organisme de réglementation, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. La CCG a un seul résultat stratégique, tel qu'il est mentionné ci-dessus, qui reflète l'exécution quotidienne des activités de programme de la CCG et les bénéfices à long terme que retirent les Canadiens du mandat et de la vision de la CCG. Afin d'établir dans quelle mesure elle atteint ce résultat stratégique, la CCG a cerné deux indicateurs de rendement et des objectifs connexes.

Résultat stratégique : Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés		
Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable	Aucun cas	<p><b>Attentes majoritairement satisfaites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a eu trois cas où les acheteurs de grain canadien étaient insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées par la CCG pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable. En contexte, la CCG a certifié la qualité de 8 257 cargaisons représentant 29,6 millions de tonnes de grain en 2010-2011. Prochaines étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la CCG collaborera avec les partenaires de l'industrie afin d'ajuster, s'il y a lieu, les méthodes et procédures et d'assurer ainsi l'envoi d'un produit fiable sur les marchés intérieurs et d'exportation et de conserver l'accès des producteurs canadiens à ces marchés;</li> <li>○ on améliorera la communication dans les campagnes agricoles où les conditions de croissance ont exacerbé les préoccupations en matière de qualité afin de veiller à ce que</li> </ul> </li> </ul>

		les producteurs, les manutentionnaires de grains et les acheteurs connaissent les incidences du classement des grains et la disponibilité de produits de qualité supérieure.
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue	<p><b>Attentes entièrement satisfaites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CGC continue d'offrir des services clés de protection aux producteurs céréaliers canadiens. Ces services permettent aux producteurs de recevoir un juste paiement pour la qualité et la quantité de grains qu'ils produisent et expédient. La CCG a atteint son objectif de zéro plainte non résolue ou non entendue en réagissant toutes les fois qu'un producteur de grains canadiens s'est dit insatisfait des services de protection des producteurs offerts par la CCG. D'autres renseignements sur les programmes et les services qui ont permis d'atteindre avec succès cet objectif sont fournis à la section « Activités de programme : Programme de protection des producteurs ».</li> </ul>

Au cours de l'exercice 2010-2011, les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est se sont réunis à plusieurs reprises pour recommander certaines spécifications aux classes de grain, ainsi que choisir et recommander des échantillons-types. Quatre sous-comités, composés de négociants, de manutentionnaires de grains et de producteurs, continuent de conseiller le Comité de normalisation des grains de l'Ouest sur les questions liées à la consommation du blé, de l'orge et d'autres céréales, d'oléagineux et de légumineuses. La représentativité des membres des comités fait en sorte que toutes les parties intéressées peuvent faire valoir leur point de vue, que tous les changements apportés au système de classement reposent sur des recherches et des enquêtes approfondies, que l'on comprend bien les mécanismes du système de manutention et que le système de classement est sensible aux besoins des producteurs, de l'industrie canadienne et des acheteurs des marchés nationaux et internationaux. La liste des membres des comités, ainsi que les recommandations du comité de normalisation des grains de l'Ouest concernant le système de classement des grains en 2010-2011, sont affichées aux adresses suivantes : <http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/wgsc-cngo-fra.htm> et <http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/egsc-cnge-fra.htm>.

La liaison avec les partenaires du portefeuille d'AAC et les autres ministères et organismes fédéraux (p. ex., Santé Canada et le MAECI), l'industrie céréalrière canadienne et les organismes internationaux pour les questions liées à la salubrité des grains et les répercussions commerciales, reste d'une importance considérable. De plus, les scientifiques et les experts techniques de la CCG ont continué à jouer un rôle important à l'appui du marché en assurant la liaison avec les acheteurs, les négociants, les représentants de l'industrie et les producteurs et en fournissant des renseignements et des conseils techniques concernant la qualité et la salubrité des grains ainsi que les utilisations finales. Les activités de liaison et la rétroaction des clients sont des composantes essentielles à l'amélioration continue du SAQG et des programmes et activités de la CCG.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a participé à neuf missions de soutien des marchés à l'étranger au cours desquelles elle a donné de la formation, analysé la qualité du grain canadien ou en a fait la promotion auprès des clients. En outre, 36 délégations internationales et 38

groupes du Canada ont rendu visite à la CCG afin de se renseigner à son sujet et à celui du SAQG du Canada. Les acheteurs canadiens et étrangers ont démontré leur satisfaction relative à la qualité globale du grain canadien et du SAQG du Canada. La CCG poursuit les efforts de modernisation de la *Loi sur les grains du Canada* et du *Règlement sur les grains du Canada* en vue de s'assurer que sa législation, ses programmes et ses services continuent de répondre aux besoins en constante évolution des producteurs canadiens et de l'industrie céréalière, et que la CCG peut atteindre son résultat stratégique avec efficacité et succès et mener ses activités de programme.

#### **Suivi et rapports de la CCG :**

Les sections qui suivent définissent les résultats attendus de chaque activité de programme ainsi que la mesure du rendement de 2010-2011 par rapport aux objectifs tels qu'établis dans le Cadre de mesure du rendement de la CCG. Cette dernière est résolue à fournir des données justes et fiables sur son rendement, qui sont recueillies et gérées à l'aide de diverses méthodes et procédures. La CCG évalue continuellement les progrès par rapport aux plans précisés dans le RPP à l'aide d'un outil de surveillance et de suivi trimestriels; cet outil permet aussi de relever les défis et de tirer les leçons appropriées. Afin d'évaluer plus facilement et plus rapidement les progrès par rapport aux plans, la CCG poursuivra ses efforts pour perfectionner l'outil de surveillance.

#### **Évaluation et analyse du rendement :**

L'évaluation et l'analyse du rendement de la CCG contiennent des données quantitatives et qualitatives pour mettre en contexte l'historique du rendement de la CCG. Il est important de noter que la majorité des services et des activités de la CCG sont prévues dans la *Loi sur les grains du Canada*. En outre, les services d'inspection et de pesée sont grandement tributaires des volumes d'exportations canadiennes, lesquels reposent à leur tour sur des facteurs, comme les cultures agricoles, la qualité des récoltes, le prix, le choix des cultures et la météo. Compte tenu d'une telle variabilité, la comparaison quantitative des services offerts d'une année à l'autre ou par rapport à d'autres organismes ne constitue pas un bon indicateur de rendement. La présentation de l'analyse du rendement précise les principales activités et les grandes réalisations qui contribuent ou nuisent au rendement des activités de programme. Des données indépendantes vérifiables sur le rendement sont fournies lorsque disponibles.

## Activité de programme : Programme d'assurance-qualité

### Description de l'activité de programme

Le système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada assure la livraison de grains de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et internationaux. La prestation quotidienne des services d'inspection et de classement du grain, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que les programmes et les services de soutien scientifique et technique, font partie intégrante de la prestation globale d'un SAQG efficace. Le SAQG du Canada s'adapte continuellement aux besoins d'utilisation finale des acheteurs canadiens et étrangers de grains canadiens, ainsi qu'aux changements structurels continus au sein de l'industrie céréalière, pour conserver la réputation du Canada comme fournisseur fiable de grains de qualité. Un SAQG efficace est un facteur-clé pour permettre aux exportateurs canadiens de réussir à vendre sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels et est essentiel pour les producteurs afin qu'ils obtiennent le meilleur prix possible pour leurs grains.

Programme d'assurance-qualité					
Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues <sup>1</sup>	Total des autorisations <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>3</sup>	Prévues <sup>4</sup>	Réelles	Écart <sup>4</sup>
21 176	44 918	39 095	117	359	242
<p><sup>1</sup> Les dépenses prévues semblent basses, car elles ne comprennent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la MJANR et du RPP de la CCG.</p> <p><sup>1</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.</p> <p><sup>2</sup> L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique ainsi : les dépenses prévues reflètent uniquement les crédits approuvés versés à la CCG, alors que le total des autorisations comprend les fonds supplémentaires qui ont été approuvés après la publication du RPP.</p> <p><sup>3</sup> L'écart entre le total des autorités et les dépenses réelles s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars;</li> <li>○ conformément aux compressions de coûts et à la dépendance de la CCG en matière de financement ponctuel, la CCG gère et surveille les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels. Aucun changement important n'a été apporté aux programmes en 2010-2011.</li> </ul> <p><sup>4</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 117 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Cependant, compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est 382, ce qui reflète l'écart réel de -13. Cette différence reflète l'écart réel de -23 (la différence entre 382 et les ETP réels de 359 en 2010-2011).</p>					

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Assurance de la salubrité et de la qualité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés intérieurs et étrangers	Nombre de plaintes justifiables au sujet de la cargaison par suite d'un manquement dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité de la CCG	Aucune plainte justifiable au sujet de la cargaison	Attentes entièrement satisfaites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel de la CCG a certifié la qualité de 8 257 cargaisons représentant 29 566 354 tonnes de grains canadiens destinés à l'exportation.</li> <li>La CCG a reçu des plaintes concernant 20 de ces cargaisons. L'enquête a révélé qu'il n'y a eu aucune plainte justifiable au sujet des cargaisons.</li> </ul>
<p><b>Principal risque pour le programme : absence d'harmonisation ou incapacité de s'adapter</b>  Le système d'assurance de la qualité de la CCG doit être harmonisé avec les exigences évolutives des marchés nationaux et internationaux des grains et être en mesure de les satisfaire pour assurer l'uniformité et la fiabilité de la qualité et de la salubrité des grains.</p> <p><b>Activités principales d'atténuation des risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les vérifications interne et externe du Système de gestion de la qualité des Services à l'industrie ont été menées. Les non-conformités cernées ont fait l'objet de mesures de suivi (voir « Leçons apprises » plus loin).</li> <li>Les réunions de gestion des Services à l'industrie ont mis l'accent sur l'élaboration et l'exécution de programmes pour répondre aux besoins de l'industrie céréalière en fonction des recommandations et des commentaires reçus des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, des producteurs, des manutentionnaires de grains, ainsi que des acheteurs et transformateurs du pays et de l'étranger.</li> <li>Les activités de recrutement et de conservation de l'effectif menées pour répondre aux besoins actuels et futurs en ressources humaines se poursuivent.</li> </ul>				
<p><b>Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes, les services et les initiatives qui contribuent au Programme d'assurance-qualité, consultez :</b>  <a href="http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm</a></p>				

## Sommaire et analyse du rendement

En 2010-2011, la CCG a réussi à atteindre les résultats escomptés et l'objectif associé au Programme d'assurance-qualité. La prestation quotidienne des services d'inspection et de classement du grain, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, de même que les programmes de soutien scientifique et technique et les services de classement, font toujours partie intégrante de cette activité de programme. Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a offert les services d'analyse et d'inspection suivants selon la norme ISO 9001:2008 en appui au Programme d'assurance-qualité. Elle a ainsi :

- inspecté 290 471 wagons à l'arrivage aux silos terminaux et de transbordement agréés (par rapport à 294 985 en 2009-2010),
- inspecté 29 566 354 tonnes de grain canadien destiné à l'exportation à partir de silos terminaux et de transbordement agréés (par rapport à 29 555 831 tonnes en 2009-2010),

- certifié 2 601 échantillons soumis par les producteurs (par rapport à 1 531 en 2009-2010) et 14 841 échantillons soumis par les sociétés céréalères (par rapport à 14 642 en 2008-2009) en vue du classement,
- enregistré 4 844 modifications de classement à la suite d'une réinspection officielle, ce qui se traduit par un taux de précision de 98,3 % à l'inspection, comparativement à 98,8 % en 2009-2010 et à 99,0 % en 2008-2009.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a certifié la qualité de 8 257 cargaisons et fait enquête sur des plaintes de la part des acheteurs concernant 20 de ces cargaisons. Après une analyse approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse d'échantillons de la cargaison et de la documentation de chargement du navire, l'inspecteur en chef des grains a conclu qu'aucune plainte n'était justifiable. Ce résultat se compare à une seule plainte justifiable au sujet des cargaisons au cours de l'exercice 2009-2010 et à aucune plainte justifiable à l'exercice 2008-2009, où la CCG a certifié la qualité de 7 911 et de 5 267 cargaisons respectivement.

Le temps pluvieux dans l'Ouest canadien au printemps et à l'été 2010 a eu une incidence sur les cultures à toutes les étapes, de l'ensemencement à la récolte. Ces conditions ont nui à la qualité de la récolte de 2010, les facteurs de classement les plus dominants étant le gel et le mildiou pour le blé, la décoloration et les taches pour les lentilles, et la moisissure et les taches causées par les intempéries pour les haricots. Lors de la réunion en novembre 2010, le comité de normalisation des grains de l'Ouest a recommandé de nouveaux échantillons-types, imprimés-types et échantillons de référence pour le blé, les pois, les haricots ronds blancs et les lentilles pour faire face aux problèmes de classement. Les inspecteurs d'entreprises céréalères et ceux de la CCG utilisent ces outils pour le classement des grains. <http://www.grainscanada.gc.ca/media-medias/press-presse/2010/2010-12-20-fra.htm>

La CCG poursuit ses programmes de surveillance pour cerner la présence et la source de toute variété non enregistrée ou retirée en appui aux processus de certification de la CCG, de même que pour préserver la qualité du traitement à l'utilisation finale. De plus, la CCG a continué de certifier la salubrité des grains en les analysant pour y déceler la présence de pesticides, d'éléments traces, de mycotoxines, de champignons et de moisissures afin de répondre à la demande des consommateurs et des acheteurs et de s'assurer que les grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en matière de salubrité et d'assainissement. Une des priorités de la CCG en 2010-2011 était de répondre à la demande croissante en assurance de la salubrité des grains de la part des acheteurs et des autorités nationales de l'inspection des aliments. Malgré les importants progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de cette priorité, la salubrité des grains axée sur les mycotoxines demeurera une priorité à l'avenir. De plus amples renseignements sur les stratégies actuelles de la CCG en matière d'assurance de la salubrité des grains sont affichés à l'adresse suivante: <http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/gsa-asg/safety-salubrite-fra.htm>.

Il faut constamment adapter le Programme d'assurance-qualité de la CCG aux nouveaux défis si on veut qu'il demeure pertinent et réponde aux besoins des marchés canadien et internationaux et si on veut préserver la réputation du Canada en matière de livraison de grains salubres de qualité uniforme et fiable. Cette capacité d'adaptation est essentielle pour l'atteinte du résultat stratégique de la CCG. Ainsi, la CCG a poursuivi ses efforts visant à évaluer l'utilisation de tests

objectifs ainsi que les nouvelles technologies servant à mesurer la qualité et la salubrité à l'utilisation finale dans le but d'accroître l'efficacité, de réduire les coûts et d'améliorer ses capacités d'analyse. Les résultats atteints dans le cadre des trois priorités opérationnelles de la CCG mentionnées dans la Section II sont essentiels à l'élaboration de nouvelles méthodes et de nouveaux processus visant à maintenir et à raffermir le Programme d'assurance-qualité et le SAQG afin d'offrir à l'avenir des produits sûrs et fiables.

### **Leçons apprises et prochaines étapes**

Les services d'inspection de la CCG sont exécutés conformément aux normes ISO 9001:2008. Au cours de l'exercice 2010-2011, il y a eu en tout 61 demandes d'amélioration (DA) liée à l'inspection, et six DA liée à l'inspection et à la pesée pour un total de 67. Neuf de ces DA ont fait suite à des non-conformités détectées durant les vérifications internes et externes. Les non-conformités se produisent lorsque les procédures du système de gestion de la qualité ou les instructions de travail ne sont pas suivies. Des DA sont également présentées lorsqu'il existe des incohérences dans la documentation, que des modifications sont apportées aux programmes d'inspection de la CCG ou qu'il faut en apporter aux processus de travail. La CCG a procédé à l'examen des rapports sommaires ayant été préparés durant les vérifications. Les demandes d'amélioration ont été transmises au propriétaire de la procédure, accompagnées d'une mesure corrective appropriée et d'une date limite afin de garantir que la mesure sera prise. Ce processus permet à la CCG de corriger les procédures de service selon les besoins et d'établir ou de modifier les exigences de formation en vue d'assurer la prestation de services et de programmes de pesée efficaces et uniformes ou de les améliorer.

## Activité de programme : Programme d'assurance-quantité

### Description de l'activité de programme

Le système d'assurance de la quantité des grains du Canada assure le poids du grain livré par des moyens de transport ou déchargés de ceux-ci et du grain en stockage dans le réseau des silos terminaux et de transbordement agréés pour satisfaire aux exigences de l'industrie céréalière, des producteurs aux clients. La prestation quotidienne des services de pesée, conformément au mandat défini dans la *Loi sur les grains du Canada*, fait partie intégrante du système d'assurance de la quantité. Pour que le système soit toujours pertinent et qu'il réponde aux demandes de l'industrie en constante évolution, on fournit un soutien technique continu à l'appui du système d'assurance de la quantité du grain.

Programme d'assurance-quantité					
Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues <sup>1</sup>	Total des autorisations <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>3</sup>	Prévues <sup>4</sup>	Réelles	Écart <sup>4</sup>
8 479	15 245	12 557	71	119	48
<p><sup>1</sup> Les dépenses prévues semblent basses, car elles ne comprennent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et du RPP de la CCG.</p> <p><sup>1</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.</p> <p><sup>2</sup> L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique ainsi : les dépenses prévues reflètent uniquement les crédits approuvés versés à la CCG, alors que le total des autorisations comprend les fonds supplémentaires qui ont été approuvés après la publication du RPP.</p> <p><sup>3</sup> L'écart entre le total des autorités et les dépenses réelles s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars;</li> <li>o conformément aux compressions de coûts et à la dépendance de la CCG en matière de financement ponctuel, la CCG gère et surveille les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels. Aucun changement important n'a été apporté aux programmes en 2010-2011.</li> </ul> <p><sup>4</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 71 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Cependant, compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est 130, ce qui reflète l'écart réel de 130. Cette différence reflète l'écart réel de -11 (la différence entre 130 et les ETP réels de 119 en 2010-2011).</p>					

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Assurance uniforme et fiable de la quantité des	Nombre de plaintes justifiables au sujet des cargaisons en	Zéro plainte justifiable au sujet de la	Attentes majoritairement	Il y a eu une seule plainte justifiable au sujet des cargaisons par suite d'une

expéditions de grains canadiens	raison d'un manquement du système d'évaluation de la quantité de la CCG	cargaison	satisfaites	défaillance dans le système de vérification de la quantité en 2010-2011. Le programme a été ajusté afin de traiter cette plainte.
<p><b>Principal risque pour le programme : absence d'harmonisation ou incapacité de s'adapter</b>  Le programme d'assurance-quantité de la CCG doit être harmonisé avec les exigences évolutives de l'industrie céréalière et être en mesure de les satisfaire pour assurer avec efficacité l'uniformité et la fiabilité des expéditions canadiennes de grain.</p> <p><b>Activités principales d'atténuation des risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vérifications interne et externe du SGQ (ISO) des Services à l'industrie ont été menées. Les non-conformités cernées ont fait l'objet de mesures de suivi (voir « Leçons apprises » ci-dessous).</li> <li>• Les réunions de gestion des Services à l'industrie ont mis l'accent sur l'élaboration et l'exécution de programmes pour répondre aux besoins de l'industrie céréalière.</li> <li>• Les activités de recrutement et de conservation de l'effectif menées pour répondre aux besoins actuels et futurs en ressources humaines se poursuivent.</li> </ul>				
<p><b>Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services qui contribuent au Programme d'assurance de la quantité, consultez :</b>  <a href="http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm</a>.</p>				

## Sommaire et analyse du rendement

En 2010-2011, la CCG a fourni des services de pesée conformes à la norme ISO 9001:2008 afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des expéditions de grain canadien. Par exemple, afin de remplir son mandat législatif aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de répondre aux attentes des membres de l'industrie céréalière, du producteur au client, la CCG :

- a officiellement certifié la pesée au déchargement de 300 567 wagons à leur arrivée aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés (par rapport à 312 927 wagons en 2009-2010),
- a officiellement surveillé et certifié la pesée de 26 237 496 tonnes de grain avant leur expédition à partir de silos terminaux et de silos de transbordement agréés (par rapport à 29 555 831 tonnes en 2009-2010).

Elle a enregistré et examiné cinq plaintes relatives au poids de cargaisons destinées à l'exportation, à la demande du client. À la suite d'un examen et d'une analyse approfondie de l'information consignée au moment du chargement, le chef de la pesée de la CCG a conclu que les déclarations initiales de quatre chargements étaient exactes et qu'une plainte était justifiable. Par conséquent, la CCG n'a pas réussi à atteindre l'objectif de zéro plainte justifiable au sujet des cargaisons en raison d'un manquement du système d'évaluation de la quantité. Elle avait atteint cet objectif en 2008-2009 et 2009-2010.

La CCG poursuit ses efforts en vue d'offrir un soutien et des conseils techniques à l'industrie céréalière canadienne. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat stratégique de la CCG, qui est de veiller à ce que les expéditions de grains canadiens soient fiables et que les producteurs céréaliers canadiens soient protégés. Par exemple :

- Les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 506 inspections des dispositifs de pesée afin de vérifier la précision et la fiabilité de l'équipement des silos terminaux et des

silos de transbordement agréés. Dans 55 cas (30 %), le dispositif inspecté devait faire l'objet d'un ajustement ou d'un entretien. On a constaté que dans le cas de 67 de ces 176 inspections (38 %), le dispositif de pesée fonctionnait avec une marge d'erreur d'au moins 0,10 %.

- Elle a effectué dix pesées de contrôle officielles de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et les silos de transbordement agréés afin de vérifier s'il y avait excédent ou déficit de grain, de produits céréaliers ou de criblures dans un silo, conformément aux tolérances énoncées dans le *Règlement sur les grains du Canada*.

Même si la CCG n'offre pas de service d'arbitrage exécutoire concernant les déficits de poids, une enquête sur les wagons menée dans le cadre du processus de règlement des différends (PRD) de la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficit de poids exagéré au moment du déchargement. Au cours de l'exercice 2010-2011 :

- la CCG a effectué 434 enquêtes relatives au poids des chargements de wagons;
- la CCG a effectué 893 analyses de pesée sur des wagons, à la suite de quoi, le poids officiel de wagons a été réparti car le grain d'au moins deux wagons avait été mélangé dans l'aire de réception lors du déchargement;
- la CCG a dû vérifier le poids d'origine du chargement de 28 wagons à cause d'incidents entourant des déversements accidentels; ce poids a été consigné comme le poids officiel de déchargement;
- la CCG a rédigé 4 388 rapports sur les exceptions pour des wagons déchargés du 31 mars 2010 au 31 mars 2011. 608 de ces rapports étaient pour des wagons qui sont arrivés au lieu de déchargement avec des compartiments vides et 103 pour ceux qui étaient presque vides.

Même si les taux de résolution des plaintes des clients sont confidentiels, ces derniers soutiennent que les renseignements fournis par le système de règlement des différends de la CCG représentent une partie importante de leur réclamation et qu'ils les considèrent comme l'information la plus digne de foi en vue du règlement d'une plainte à leur satisfaction. Au cours de l'exercice 2010-2011, tous les différends relatifs au poids ont été entendus, et des commentaires à leur sujet ont été formulés. <http://www.grainscanada.gc.ca/services-services/receival-reception/drs-rd-fra.htm>

### **Leçons apprises et prochaines étapes**

Les politiques et les procédures de pesée de la CCG font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues au moyen d'une série de rapports, de discussions et de tribunes d'examen à l'échelle nationale. Ce processus permet à la CCG de corriger les procédures de service selon les besoins et d'établir ou de modifier les exigences de formation en vue d'assurer la prestation de services et de programmes de pesée efficaces et uniformes ou de les améliorer. En 2010-2011, des vérifications internes et externes ont permis de déceler quatre non-conformités en matière d'inspection. Les non-conformités se produisent lorsque les procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) ou les instructions de travail ne sont pas suivies. La CCG a examiné les rapports sommaires rédigés durant les vérifications. Pour prendre les mesures appropriées, un formulaire de Demande d'amélioration doit être transmis au propriétaire de la procédure et une mesure corrective appropriée doit être établie. Afin de s'assurer qu'elle sera prise, une date limite est

fixée pour la mesure corrective. Une demande d'amélioration est également présentée lorsqu'il existe des incohérences dans la documentation, que des modifications sont apportées aux programmes de pesée de la CCG ou qu'il faut en apporter aux processus de travail. En 2010-2011, 10 formulaires de demandes d'amélioration ont ainsi été présentés.

## Programme de recherches sur la qualité des grains

### Description de l'activité de programme

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains (CCG) doit entreprendre, parrainer et promouvoir des recherches sur les grains. La CCG effectue des recherches à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) pour se pencher sur les nouveaux défis à relever et renforcer la facilité d'écoulement du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) mène des recherches sur des méthodes pour mesurer la qualité du grain, des nouveaux facteurs qualitatifs et des nouvelles normes en matière de grains. Les recherches sur la qualité du grain appuie l'amélioration continue du SAQG.

Activité de programme : Programme de recherches sur la qualité des grains					
Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues <sup>1</sup>	Total des autorisations <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>3</sup>	Prévues <sup>4</sup>	Réelles	Écart <sup>4</sup>
3 564	9 083	10 075	30	71	40
<p><sup>1</sup> Les dépenses prévues semblent basses, car elles ne comprennent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et du RPP de la CCG.</p> <p><sup>1</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.</p> <p><sup>2</sup> L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique ainsi : les dépenses prévues reflètent uniquement les crédits approuvés versés à la CCG, alors que le total des autorisations comprend les fonds supplémentaires qui ont été approuvés après la publication du RPP.</p> <p><sup>3</sup> L'écart entre le total des autorités et les dépenses réelles s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars;</li> <li>o conformément aux compressions de coûts et à la dépendance de la CCG en matière de financement ponctuel, la CCG gère et surveille les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels. Aucun changement important n'a été apporté aux programmes en 2010-2011.</li> </ul> <p><sup>4</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 30 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Cependant, compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est 79. Cette différence reflète l'écart réel de -8 (la différence entre 79 et les ETP réels de 71 en 2010-2011).</p>					

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Recherche et développement dans les domaines	Évaluation globale des travaux de recherche sur la	« Excellent » sur l'échelle suivante :	Attentes entièrement	Les travaux de recherche sur la qualité et la quantité des grains entrepris, parrainés ou

de la qualité et de la salubrité des grains afin d'améliorer le SAQG du Canada	quantité et la qualité des grains entrepris, parrainés ou encouragés par la CCG	excellent, bon, moyen ou mauvais	satisfaites	encouragés par la CCG ont été qualifiés d'« excellents » en 2010-2011. Plusieurs jalons et résultats de projet ont été atteints dans les délais prévus et en respectant les enveloppes budgétaires (voir les détails ci-dessous).
<p><b>Principal risque pour le programme : absence d'harmonisation ou incapacité de s'adapter</b>  La capacité en science et en technologie doit en tout temps répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux pour faire en sorte que les grains canadiens demeurent salubres, fiables et commercialisables.</p> <p><b>Principales activités pour atténuer le risque en 2010-2011 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué de cerner les priorités de recherche afin de renforcer le SAQG actuel à partir des commentaires reçus par son personnel de la part des acheteurs du pays et de l'étranger, des transformateurs, des producteurs, des manutentionnaires de grains, ainsi que des Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.</li> <li>• Pour se tenir au courant des nouvelles avancées, le personnel de la CCG a maintenu ses liens avec les organismes canadiens et étrangers des milieux scientifiques et universitaires, et de l'industrie céréalière.</li> <li>• La CCG a poursuivi ses initiatives de planification des effectifs pour s'assurer qu'elle est en mesure d'attirer, de perfectionner et de conserver un nombre suffisant de ressources humaines qualifiées au LRG, et elle a continué d'appliquer ses stratégies de planification de la relève.</li> </ul>				
<p><b>Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de recherches sur la qualité des grains, consultez le site Web à l'adresse suivante :</b>  <a href="http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm</a>.</p>				

## Sommaire et analyse du rendement

Au cours de l'exercice 2010-2011, le LRG de la CCG a rempli avec succès son mandat législatif aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, qui est d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche sur les grains. Le LRG a achevé plusieurs projets de recherche dans les délais prévus et sans dépasser le budget, et il a réussi à atteindre les jalons de nombreux projets de recherche en cours. Quelques projets ont manifesté des écarts, mais cela est normal dans un contexte de recherche. La collaboration étroite entre la section des cultures du LRG, la section des technologies et les services à l'industrie de la CCG est essentielle à l'obtention des résultats liés au Programme de recherches sur la qualité des grains et à l'atteinte des résultats stratégiques de la CCG. Une plus grande collaboration et une meilleure coordination des efforts de recherche à l'interne et avec des partenaires de recherche externes ont permis au LRG d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever et d'utiliser ses ressources de façon efficace. Cette adaptation a été primordiale dans la recherche sur la salubrité des grains et sur la biotechnologie végétale. En outre, le LRG a poursuivi les travaux de recherche qui lui avaient été suggérés par les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est à l'appui des spécifications et du système de classement, et il a fourni aux comités des renseignements destinés à faciliter leurs recommandations. Ainsi, les résultats liés au rendement de l'exercice 2010-2011 de l'activité du programme de recherches sur la qualité des grains ont été qualifiés d'« excellents ».

La section des [cultures](#) du LRG a effectué une évaluation scientifique de la qualité de la récolte de grains canadiens de 2010, a évalué les incidences des facteurs de classement sur les qualités à l'utilisation finale, a mené des recherches sur de nouvelles méthodes et sur l'amélioration des

méthodes existantes servant à évaluer et à mesurer la qualité de tous les grains à l'utilisation finale. De plus, on a évalué la qualité des nouvelles variétés dans le cadre du processus d'enregistrement des variétés. Cette recherche demeure un facteur déterminant dans la commercialisation efficace des grains canadiens dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne, et continue de faciliter la diversification des utilisations finales des grains canadiens. Les champs de recherche sont, notamment, les services analytiques, les recherches appliquées sur l'orge, les produits asiatiques et enzymes du blé, les recherches fondamentales sur l'orge, les recherches sur le blé panifiable et sur le blé dur, les recherches sur la mouture, la surveillance des oléagineux, la recherche sur les oléagineux et les recherches sur les légumineuses. Voici quelques faits saillants de la recherche de la section des cultures au cours de l'exercice 2010-2011 :

- Le LRG a reçu et analysé 9 393 échantillons de producteurs afin de déterminer la qualité de la récolte dans le cadre du [Programme d'échantillons de récolte](#). La participation au Programme d'échantillons de récolte est volontaire et ce programme donne aux producteurs céréaliers canadiens l'occasion de recevoir un grade non officiel de la CCG et des résultats d'analyse de la qualité de leur grain. Les échantillons soumis dans le cadre du Programme servent à déterminer la qualité de la récolte et à fournir des renseignements sur la qualité des grains canadiens aux acheteurs de partout dans le monde. Des rapports sur la qualité des grains ont été publiés pour le blé de l'Est et de l'Ouest, pour l'orge brassicole, le canola, le lin, les haricots ronds blancs, les pois chiches, les lentilles, la moutarde et les pois de l'Ouest, et le soja canadien. <http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/geuq-quf-fra.htm>
- Le LRG poursuit les efforts d'évaluation des incidences des facteurs de classement sur les qualités à l'utilisation finale et offre une source d'information afin de déterminer si on doit modifier les facteurs de classement pour qu'ils représentent les besoins de transformation ou pour protéger la réputation de qualité du grain canadien. Par exemple, la communauté de recherche sur le blé dur a établi que la méthode traditionnelle pour prédire la coloration jaune des pâtes alimentaires finales, donc la mesure de la teneur totale en pigment jaune de la semoule, n'était pas efficace. On a élaboré un protocole fondé sur la couleur d'une feuille de pâte de semoule qui s'est révélé bien meilleur pour prédire la coloration jaune des pâtes alimentaires. La méthode de la feuille de pâte est maintenant une procédure d'essai dans le cadre des programmes d'assurance de la qualité du blé dur de la CCG (enquête sur les récoltes, surveillance des cargaisons et évaluation des lignées généalogiques) et d'autres projets de recherche.
- On a poursuivi les recherches sur les enjeux émergents liés à la qualité et sur les caractéristiques de qualité à l'utilisation finale afin de satisfaire aux exigences changeantes des producteurs, de l'industrie et des consommateurs et de faciliter la diversification finale des grains canadiens. Par exemple, on a découvert qu'une plus forte densité de semis d'orge brassicole réduit le temps nécessaire à la maturité et la teneur en protéines, améliore la production et réduit la taille des grains. Puisque l'industrie brassicole a besoin de grains d'orge renflés en raison de son grand potentiel de brassage de bière, une forte densité de semis d'orge n'est pas recommandée. Toutefois, un projet mené en collaboration avec l'AAC a révélé qu'une forte densité de semis d'orge permettait une meilleure transformation, donnant ainsi un malt de qualité supérieure. Ces résultats ont été communiqués aux producteurs au cours de nombreuses réunions hivernales; les densités élevées de semis sont devenues chose fréquente dans les prairies.

- On poursuit les efforts d'élaboration et de peaufinage des protocoles de mesure pour appuyer et améliorer les normes associées au système de classement des grains canadiens et à la détermination de la qualité à l'utilisation finale. Par exemple, on a évalué les instruments de la spectroscopie de réflectance dans le proche infrarouge pour mesurer la teneur en chlorophylle d'un échantillon de canola. Les résultats des analyses préliminaires sont encourageants et les essais se poursuivront au cours de la prochaine année. De plus, la collaboration étroite avec la section des technologies du LRG permet d'évaluer plus en profondeur les façons de mesurer rapidement l'indice de chute des échantillons de blé. Les chercheurs étudient présentement deux technologies. Le premier, le système ELISA, un outil de diagnostic utilisé dans d'autres industries, peut mesurer la quantité d'enzymes clés affectant la qualité du blé qui sont libérés lorsque le grain commence à germer. Le deuxième est un système de radiométrie spectrale imageante, un outil d'imagerie qui permet de détecter les diverses matières formant un objet invisible à l'œil nu.
- Des évaluations de la qualité des nouvelles lignées produites par les sélectionneurs ont été menées afin de déterminer celles qui satisfont aux critères de qualité et aux exigences relatives à la classe pour le blé, l'orge et le canola. Le personnel du LRG interprète les données sur la qualité à la lumière de ses connaissances poussées des changements survenus dans la technologie de la transformation à l'échelle internationale ainsi que dans les besoins du marché afin de veiller à ce que les nouvelles variétés ne constituent pas une menace pour le SAQG. La fourniture de ces renseignements objectifs de tierce partie est un élément clé du processus d'enregistrement de l'ACIA pour les nouvelles variétés. On a procédé à l'évaluation de près de 180 lignées de blé et de 95 lignées d'orge de sélectionneurs et on a produit des rapports à cet égard en temps opportun. De plus, la CCG a utilisé le proche infrarouge pour analyser environ 2 500 échantillons de lignées de canola de sélectionneurs en vue d'en déterminer la teneur en huile, en protéines et en glucosinolate, et a utilisé la chromatographie gazeuse afin de déterminer la composition complète en acides gras. Le personnel du LRG a également recommandé des changements aux objectifs de qualité des sélectionneurs, le cas échéant, en se fondant sur leurs conversations avec les transformateurs et les acheteurs de grain en Amérique du Nord et à l'étranger.

La section des [technologies](#) a continué d'étudier et d'élaborer des technologies et des méthodes d'évaluation de la qualité et de la salubrité des grains canadiens. Les efforts de recherche visent à élaborer des nouvelles méthodes et à améliorer les méthodes existantes d'évaluation et de mesure de la qualité et de la salubrité du grain de manière à augmenter l'efficacité, à réduire les coûts et à améliorer les capacités d'essai de la CCG et de l'industrie céréalière canadienne. Les champs de recherche sont notamment la recherche sur la biotechnologie des grains, l'analyse d'images, la microbiologie, la spectroscopie, les éléments trace, l'analyse de substances organiques à l'état de trace, la surveillance de l'identification des variétés et la recherche sur l'identification des variétés. Voici quelques faits saillants de la recherche de la section des technologies au cours de l'exercice 2010-2011 :

- On a poursuivi les efforts pour concevoir une méthode de radiométrie spectrale imageante pour détecter les grains de blé [fusariés](#) et d'évaluer des appareils qui permettent de déterminer rapidement la teneur en désoxynivalénol dans le grain fusarié en vue d'une utilisation possible aux silos à grain.
- La collaboration entre les chercheurs en analyse d'images et les spécialistes de l'inspection a permis d'élaborer une charte de couleur illustrant les divers tons de vert qui, si retrouvés dans

les graines de canola ou de colza écrasées, permettent de caractériser les graines comme nettement vertes. Il s'agit d'un nouvel outil de classement destiné aux inspecteurs des grains visant à favoriser une évaluation uniforme des graines nettement vertes.

- La CCG a continué d'évaluer la technologie de radiométrie spectrale imageante pour la détermination des niveaux de mildiou dans le blé. Les études préliminaires menées à l'aide de cette technologie sont encourageantes.
- La CCG a poursuivi les efforts de recherche utilisant l'empreinte génétique et protéique du blé et de l'orge. Ces travaux de recherche visent à mettre au point des analyses permettant d'identifier et de quantifier les variétés de grains dans les cargaisons, afin d'être en mesure d'en définir la composition variétale et de séparer les cargaisons de variétés particulières.
- En collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et l'industrie céréalière, la CCG a mené des recherches sur les mycotoxines (ochratoxine A) axée sur des études mycologiques et sur des recherches portant sur l'entreposage et l'échantillonnage, à l'appui de l'assurance de la salubrité des grains. De plus, avec l'aide de l'industrie céréalière, on a mené une recherche portant sur la technologie de tests rapides de décèlement des mycotoxines axée sur la technologie de détection des multitoxines et d'analyse simultanée.
- De concert avec l'AAC et Pulse Canada, on a entrepris une recherche sur l'étude géographique et temporelle des métaux lourds dans le soja. Ce projet vise à cibler les districts agricoles où les grains présentent un niveau élevé de métaux lourds, comme le cadmium, à déterminer les niveaux naturels d'autres éléments trace nuisant à la salubrité des grains, comme le bore, ainsi qu'à cerner et produire des variétés n'accumulant pas de métaux lourds.
- On a poursuivi la recherche portant sur l'analyse des résidus de pesticides dans les grains, recherche étant axée sur l'amélioration du rendement des analyses et des limites de détection de la méthode. La recherche est donc nécessaire afin de relever les défis que représentent les changements des limites maximales de salubrité des grains et le développement d'une technologie instrumentale plus raffinée.

### **Leçons apprises et prochaines étapes**

Au cours de l'exercice 2010-2011, on a accompli d'importants progrès dans le but d'une vérification préalable à l'accréditation à la norme ISO/CEI 17025 de certaines méthodes dans le laboratoire d'essai du LRG. L'accent est mis sur les principales méthodes d'analyse de salubrité du grain, notamment la détection de la teneur en ochratoxine, en trichothécènes, en cadmium et en OGM des grains canadiens. L'accréditation à la norme ISO/IEC 17025 permettra aux consommateurs d'avoir une confiance accrue envers les processus de salubrité des grains et les méthodes d'analyse du LRG en appui au SAQG du Canada.

Le LRG utilise divers outils servant à assurer la constance et la fiabilité des résultats d'analyses, notamment des programmes d'évaluation des compétences, l'étalonnage professionnel de l'équipement et le prélèvement quotidien d'échantillons témoins. En 2010-2011, le LRG a participé à 15 programmes d'évaluation des compétences comportant de nombreux tests. Les notes étaient toujours satisfaisantes, mais des mesures correctives étaient prises immédiatement si elles avaient une tendance de non-conformité.

Le personnel du LRG continuera à assister à des conférences scientifiques et à prendre part à des missions techniques afin de faciliter la vérification des méthodes et des technologies actuelles

d'assurance-qualité du grain et de la pertinence du SAQG du Canada. On continuera à utiliser les activités de collecte d'information et la rétroaction des clients pour dégager les priorités de recherche afin de renforcer le SAQG existant de manière à ce qu'il reste pertinent. Le LRG doit relever le défi constant de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences accrues de surveillance et d'analyse du Programme d'assurance-qualité. Cette demande accrue peut limiter le nombre de ressources disponibles pour mener les recherches fondamentales et à long terme. En plus des nombreuses activités de transfert des connaissances tout au long de l'année (p. ex., la présentation d'exposés aux conférences, les publications de journal et la rédaction de chapitres de livres), le LRG continue d'envisager la production d'un rapport annuel visant à mettre en évidence ses activités de recherche. Ce rapport viendrait augmenter considérablement les données sur le rendement fournies dans le RMR.

## Activité de programme : Programme de protection des producteurs

### Description de l'activité de programme

La CCG a pour mandat de défendre les droits des producteurs en appliquant la *Loi sur les grains du Canada* et, à ce titre, a mis à exécution un bon nombre de programmes et de mesures de protection pour assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens. Ces services comprennent le programme de délivrance de licences et de dépôt de garantie, la répartition des wagons de producteurs aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leurs propres grains, et les mesures de liaison avec les producteurs, y compris le système d'appel sur les grades attribués aux grains. De plus, la CCG recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention des grains pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions de marketing.

Activité de programme : Programme de protection des producteurs					
Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues <sup>1</sup>	Total des autorisations <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>3</sup>	Prévues <sup>4</sup>	Réelles	Écart <sup>4</sup>
903	3 163	3 688	8	31	23
<p><sup>1</sup> Les dépenses prévues semblent basses, car elles ne comprennent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et du RPP de la CCG.</p> <p><sup>1</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.</p> <p><sup>2</sup> L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique ainsi : les dépenses prévues reflètent uniquement les crédits approuvés versés à la CCG, alors que le total des autorisations comprend les fonds supplémentaires qui ont été approuvés après la publication du RPP.</p> <p><sup>3</sup> L'écart entre le total des autorités et les dépenses réelles s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars;</li> <li>○ conformément aux compressions de coûts et à la dépendance de la CCG en matière de financement ponctuel, la CCG gère et surveille les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels. Aucun changement important n'a été apporté aux programmes en 2010-2011.</li> </ul> <p><sup>4</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 8 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Cependant, compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est 36. Cette différence reflète l'écart réel de -5 (la différence entre 36 et les ETP réels de 31 en 2010-2011).</p>					

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Satisfaire les producteurs	Réponse de la CCG aux plaintes	Zéro plainte non résolue ou non	Attentes entièrement	En il y a eu zéro plainte non traitée en ce qui a trait aux

à l'égard du réseau de manutention du grain	des producteurs	entendue	satisfaites	programmes de protection des producteurs administrés par la CCG.
<p><b>Principal risque pour le programme : absence d'harmonisation ou incapacité de s'adapter</b></p> <p>Les programmes de protection des producteurs doivent s'harmoniser aux besoins évolutifs des producteurs et du secteur céréalier et s'y adapter afin d'assurer aux producteurs une compensation équitable fondée sur la qualité et la quantité de grain livré et expédié.</p> <p><b>Principales activités pour atténuer le risque en 2010-2011 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG a continué à examiner toutes les plaintes et préoccupations des producteurs, elle les a consultés et a tenu compte de leurs commentaires sur les programmes et services offerts dans le cadre de cette activité de programme.</li> <li>• La CCG a continué à surveiller les titulaires de licence à l'aide du cadre d'évaluation des risques liés à la délivrance des licences afin de déterminer les priorités de vérification. Elle a élaboré un plan de vérification fondé sur les risques, qui est revu et mis à jour trimestriellement, et a raffiné les protocoles afin de mieux gérer les titulaires de licences « à haut risque », d'appliquer les normes de conformité et protéger les producteurs.</li> <li>• La CCG a poursuivi ses efforts de communication pour veiller à ce que les producteurs connaissent leurs droits aux termes de la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et soient mieux informés des activités et services offerts par la CCG pour les protéger.</li> </ul>				
<p><b>Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de protection des producteurs, visitez :</b> <a href="http://www.grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm">http://www.grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm</a></p>				

## Sommaire et analyse du rendement

Les programmes de soutien des producteurs comprennent notamment la médiation ou l'arbitrage de plaintes des producteurs au regard de transactions effectuées avec des compagnies cérésières agréées, la réinspection d'échantillons fournis à la demande des producteurs et les enquêtes sur les plaintes relatives à la qualité et aux impuretés. De plus, les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie à la CCG pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement. En 2010-2011, la CCG a répondu à de nombreuses demandes de renseignements et plaintes de la part de producteurs, axées principalement sur des différends contractuels entre producteurs et titulaires de licence, des différends relatifs au classement, l'absence de paiement ou la lenteur des paiements aux producteurs, des demandes de renseignement concernant la perte de poids et les déductions correspondantes, et les plaintes relatives à la délivrance des documents. Les producteurs ont soumis 100 échantillons à la CCG pour qu'elle en détermine la qualité dans le cadre du service appelé « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur ». Ce service permet aux producteurs de demander à la CCG de déterminer le grade et le taux d'impuretés de leur grain et de rendre une décision exécutoire dans l'éventualité d'un différend lors de la livraison à un silo primaire.

La CCG a répondu à toutes les plaintes des producteurs concernant le paiement reçu pour la qualité ou la quantité de grain expédié par l'entremise du système de manutention des grains agréé, ainsi qu'à toutes les préoccupations des producteurs concernant le traitement équitable. Elle a réussi à atteindre l'objectif pour cette activité de programme de zéro plainte non résolue ou non traitée en rapport avec le Programme de protection des producteurs administré par l'organisme. En 2010-2011, la CCG a élaboré un protocole de plainte qui définit la procédure à suivre pour répondre aux plaintes des producteurs et enquêter sur les infractions à la *Loi sur les*

*grains du Canada*. Ce protocole sera mis en œuvre au début de 2011-2012 et servira de guide pour que la CCG s'assure de répondre de façon adéquate et uniforme à toutes les préoccupations des producteurs. De plus, la CCG a précisé le protocole de vérification en tenant compte des exigences de rapports statistiques et des obligations relatives aux rapports de pesée de contrôle des silos primaires. Ces mesures ont augmenté considérablement la rapidité des rapports des titulaires de licence et ont réduit le nombre de rapports en suspens sur les pesées de contrôle des silos primaires.

Les activités de communication continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des activités et des services offerts dans le cadre du Programme de protection des producteurs. Dans le cadre de ses activités de communications, la CCG a conçu de nouveaux produits d'information à l'intention des producteurs, notamment un dépliant pour les producteurs de l'Est, un livret du producteur de l'Ouest, trois cartes d'information, des tableaux et des affiches sur le grain gourd et humide, ainsi qu'une variété d'articles promotionnels et de vêtements pour son programme de foires commerciales. Ce programme a également été élargi pour y inclure une première participation à la Foire agricole extérieure du Canada, à Woodstock (Ontario), ainsi qu'à l'exposition Smoky River Agricultural Trade Show, à Falher (Alberta). Certaines questions ont été abordées, notamment le programme d'agrément, les déclarations variétales pour le blé, les services offerts pour résoudre les différends en matière de classement, le Programme d'échantillons de récolte, les consultations sur les frais d'utilisation, et bien d'autres.

La CCG demeure résolue à veiller à ce qu'un avis adéquat soit donné aux producteurs lorsque des variétés de grain sont retirées. La culture de variétés de grain enregistrées contribue à maintenir la réputation du Canada à titre de commerçant de grain de qualité supérieure, ainsi qu'à conserver l'accès aux principaux marchés internationaux pour les grains canadiens. <http://www.grainscanada.gc.ca/media-medias/press-presse/2010/2010-07-19-2-fra.htm> En outre, la CCG continue à compiler et à tenir à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre de la vente des grains et des décisions de mise en marché. <http://www.grainscanada.gc.ca/statistics-statistiques/sim-rsm-fra.htm>

Avant l'exercice 2010-2011, la CCG avait mené de vastes consultations auprès des titulaires de licence, de l'industrie de la manutention des grains, des associations de producteurs et des producteurs sur les modifications du calcul de la perte de poids causée par la réduction de la teneur en eau, telle que réglementée par un décret de la CCG, et la perte de poids importante, telle que réglementée par le *Règlement sur les grains du Canada*. Selon les réactions obtenues lors de ces consultations, les producteurs et leurs associations semblent généralement appuyer les propositions, alors que les organismes de l'industrie ont des opinions partagées. Après examen de tous les commentaires reçus, la CCG a décidé d'aller de l'avant avec les deux modifications proposées. Le 1<sup>er</sup> août 2010, la CCG a modifié la formule de calcul de la perte de poids causée par la réduction de la teneur en eau en éliminant le facteur de rebond de 1,1 % à la suite du séchage artificiel du grain aux silos primaires. Le 19 mars 2011, le *Règlement sur les grains du Canada* a été modifié en vue d'établir la marge maximale de perte de poids à zéro pour tous les silos agréés de la CCG. On garantit ainsi que la marge maximale de perte de poids est la même pour tous, peu importe le type d'installation où le grain est livré, ce qui rend la CCG plus transparente pour les producteurs et plus cohérente avec le *Règlement sur les Grains du Canada*.

Au 31 mars 2011, la CCG avait accordé des licences à 340 silos primaires, 47 silos de transformation, 15 silos terminaux, 13 silos de transbordement, et 85 négociants en grain. La CCG poursuit son enquête des sociétés non titulaires d'une licence afin de vérifier si elles doivent en obtenir une aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, auxquels cas la CCG a amorcé le processus d'agrément. Au cours de l'exercice 2009-2010, la CCG a ainsi procédé à la révision de la classification de chaque titulaire de licence afin d'assurer l'application uniforme de la *Loi sur les grains du Canada* et de son *Règlement*, de manière à ce que les producteurs connaissent leurs droits et protections, que les titulaires de licence comprennent bien leurs responsabilités et que les sociétés semblables soient tenues de respecter les mêmes exigences réglementaires. Un avis d'intention a été envoyé à tous les titulaires de licence, et la CCG les a depuis tous examinés pour déterminer la classification de licence adéquate. La nouvelle classification des licences a débuté le 1<sup>er</sup> août 2010, et se fera au cas par cas, dans le cadre de l'administration régulière du programme et du processus de renouvellement des licences. Par conséquent, tous les titulaires de licence sont classifiés correctement, sauf huit, qui devraient l'être d'ici le 1<sup>er</sup> août 2011.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a vérifié 59 titulaires de licence afin de s'assurer qu'ils disposent des garanties financières requises, et les états financiers de tous les titulaires de licences ont été examinés. La CCG a continué d'utiliser et de peaufiner le processus d'évaluation du risque visant à évaluer régulièrement et à classer les risques financiers ainsi qu'à attribuer une cote de risque globale (élevé, moyen, faible) à tous les titulaires de licences, et ce, afin de déterminer les priorités de vérification et les autres marches à suivre. La CCG continue à mettre à jour trimestriellement le plan de vérification fondé sur les risques afin que les vérifications à risque élevé soient ciblées et facilitent ainsi la planification. En 2010-2011, les employés de la CCG ont pris des mesures dans tous les cas connus de non-conformité en matière d'agrément, et aucun titulaire de licence n'a failli à ses obligations de paiement.

La CCG a la responsabilité exclusive de l'attribution de wagons de producteurs pour les grains relevant du mandat de la Commission canadienne du blé (CCB) et pour les grains hors-CCB. En 2010-2011, la CCG a travaillé en étroite collaboration avec la CCB, les sociétés céréalières et les sociétés ferroviaires afin que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps utile. La CCG a reçu et traité 13 165 demandes de la part de producteurs souhaitant obtenir des wagons et a répondu à toutes les plaintes concernant l'administration de la répartition des wagons de producteurs. On poursuit les efforts visant à restructurer l'application et la base de données sur les wagons de producteurs afin de faciliter la gestion des données et de réduire la dépendance aux rapports imprimés; la mise en œuvre devrait s'effectuer le 1<sup>er</sup> août 2011.

### **Leçons apprises et prochaines étapes**

La CCG s'efforce continuellement d'améliorer ses programmes et ses activités visant à faciliter le traitement équitable des producteurs au sein du système de manutention des grains agréé. À l'automne 2010, la CCG a octroyé un contrat à Ipsos Reid pour mener une enquête auprès des producteurs de grain canadien dans le but d'obtenir une meilleure compréhension de leurs perceptions et impressions de la CCG, le degré de satisfaction à l'égard de la CCG, de ses activités et de ses services, de leurs perceptions et impressions du recouvrement des coûts des services et de la révision des frais d'utilisation de la CCG. Les analyses préliminaires de l'enquête suggèrent que les producteurs sont conscients de l'existence de la CCG, qu'ils ont une impression généralement positive de l'organisme et qu'elle est utile aux producteurs. À l'avenir, la CCG

prévoit poursuivre l'évaluation des résultats de l'enquête afin de déterminer comment mieux appuyer les producteurs. La CCG continuera de collaborer étroitement avec les représentants d'AAC et d'autres ministères et organismes fédéraux dans le but de conseiller le ministre sur les modifications à apporter à la *Loi sur les grains du Canada* et à son *Règlement* afin de veiller à ce que la législation, les programmes et les services de la CCG répondent toujours aux besoins changeants des producteurs et de l'industrie céréalière.

## Activité de programme : Services internes

### Description de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs.

Activité de programme : Services internes					
Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues <sup>1</sup>	Total des autorisations <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>3</sup>	Prévues <sup>4</sup>	Réelles	Écart <sup>4</sup>
8 455	13 486	13 156	71	91	20
<p><sup>1</sup> Les dépenses prévues semblent basses, car elles ne comprennent pas les crédits annuels de 26 millions de dollars ni l'accès à l'excédent de fonctionnement de 11,4 millions de dollars. Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et du RPP de la CCG.</p> <p><sup>1</sup> Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles comprennent les recettes disponibles de 37,1 millions de dollars provenant des volumes de grains projetés de 50 millions de tonnes, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.</p> <p><sup>2</sup> L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique ainsi : les dépenses prévues reflètent uniquement les crédits approuvés versés à la CCG, alors que le total des autorisations comprend les fonds supplémentaires qui ont été approuvés après la publication du RPP.</p> <p><sup>3</sup> L'écart entre le total des autorités et les dépenses réelles s'explique par le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o le cadre des dépenses 2010-2011 était fondé sur l'intention de la CCG de réaffecter des recettes de 37,1 millions de dollars, ce qui représente 5,4 millions de moins que la limite d'approbation de 42,5 millions de dollars;</li> <li>o conformément aux compressions de coûts et à la dépendance de la CCG en matière de financement ponctuel, la CCG gère et surveille les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations étaient limitées à des approvisionnements essentiels. Aucun changement important n'a été apporté aux programmes en 2010-2011.</li> </ul> <p><sup>4</sup> Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2010-2011 ont été établies à 71 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Cependant, compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est 93. Cette différence reflète l'écart réel de -2 (la différence entre 93 et les ETP réels de 91 en 2010-2011).</p>					

### Sommaire et analyse du rendement

Les services internes comprennent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non pas celles qui visent un programme précis. La CCG n'a pas officiellement établi de résultats escomptés, d'indicateurs de rendement et d'objectifs pour cette activité de programme. Toutefois, puisque les services internes sont des activités habilitantes, le

rendement peut être mesuré en fonction de la capacité de la CCG à atteindre les résultats escomptés liés à son résultat stratégique et aux autres activités de programme. Le rendement peut aussi être mesuré par le suivi des activités et des résultats par rapport aux objectifs de diverses initiatives pangouvernementales.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG a axé son attention et orienté ses ressources vers : la gestion efficace de l'effectif, l'élaboration d'un mécanisme de financement stable et durable, la participation à l'évaluation (ronde VIII) du Cadre de responsabilisation de gestion, la poursuite de la mise en œuvre des fonctions de vérification interne et d'évaluation, la planification en matière de sécurité, et l'élaboration et la mise en place d'outils de communication efficaces. Les résultats de ces initiatives se trouvent à la Section I, aux Priorités en matière de gestion 1 et 2.

La Division des finances de la CCG appuie les Canadiens et les Canadiennes grâce à la prestation de services de gestion financière visant à faciliter l'atteinte du résultat stratégique de la CCG et à soutenir les initiatives du gouvernement du Canada axées sur le renforcement des mécanismes de responsabilisation et de transparence. En 2010-2011, la CCG a préparé les états financiers prospectifs ministériels dans le cadre du RPP en vue d'aider les parlementaires à mieux comprendre et évaluer les autorités de la CCG. Des progrès considérables ont été réalisés quant à la mise en œuvre de la [Politique sur le contrôle interne](#) du Conseil du Trésor. Cette politique a pour objectif la gestion adéquate des risques associés à la gérance des ressources publiques au moyen de contrôles internes efficaces, notamment à l'égard des rapports financiers. La CCG a mis sur pied un comité directeur comportant des représentants des Finances, de la technologie de l'information et de la vérification interne; elle a aussi élaboré un plan d'action triennal. De plus, elle a documenté et évalué l'efficacité de la conception des contrôles au niveau de l'entité et poursuivra en 2011-2012 les efforts visant la conformité complète à la Politique.

Un effectif compétent et motivé est essentiel pour que la CCG puisse offrir ses services aux Canadiens. En 2010, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a effectué une vérification de la CCG, suivie de l'examen des systèmes de dotation, du sondage interne de la CCG en matière d'équité en emploi et de diversité, et de la campagne nationale d'identification. Selon le [rapport de vérification de la CCDP](#), la CCG s'est améliorée et a atteint le niveau de conformité requis pour de nombreuses exigences énoncées dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le rapport de la CCDP présente en détail les secteurs où la CCG pourrait s'améliorer, et l'analyse effectuée a permis de cerner trois secteurs clés auxquels l'organisme devra porter une attention particulière :

- La CCG continuera de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la représentation des femmes et des minorités visibles, et pour maintenir la représentation des Autochtones et des personnes handicapées afin de conserver un effectif représentatif de la population canadienne.
- La CCG continuera de promouvoir la compréhension, les pratiques à l'appui de l'équité en emploi et de la diversité, et le respect en milieu de travail auprès des gestionnaires, des superviseurs et des employés.
- La CCG renforcera le comité national et les comités régionaux de l'équité en matière d'emploi et la diversité et leur apportera son appui.

En mettant l'accent sur ces secteurs, la CCG s'assure d'offrir aux employés actuels et éventuels des chances égales dans un milieu de travail juste, positif et respectueux, exempt de discrimination et de harcèlement.



## SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Principales données financières

<b>Bilan sommaire</b>			
Pour la période ayant pris fin le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)			
	<b>Différence en % par rapport à 2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010 (ajusté)</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Total de l'actif</b>	-3,1 %	12 603	13 011
<b>TOTAL</b>	<b>-3,1 %</b>	<b>12 603</b>	<b>13 011</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Total du passif</b>	6,6 %	19 084	18 576
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Total des capitaux</b>	16,5 %	(6 481)	(5 565)
<b>TOTAL</b>	<b>-3,1 %</b>	<b>12 603</b>	<b>13 011</b>

<b>État sommaire des résultats de fonctionnement</b>			
Pour la période ayant pris fin le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)			
	<b>Différence en % par rapport à 2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Assurance-qualité	-3,8 %	39 640	41 227
Assurance-quantité	-0,1 %	12 562	12 580
Programme de recherches sur la qualité des grains	3,6 %	10 242	9 886
Protection des producteurs	-3,5 %	3 675	3 807
Services internes	2,7 %	12 910	12 567
<b>Total des dépenses</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>79 029</b>	<b>80 067</b>
<b>RECETTES</b>			
Assurance-qualité	-15,9 %	37 362	44 430
Assurance-quantité	-0,6 %	13 109	13 182
Programme de recherches sur la qualité des grains	3,6 %	10 242	9 886
Protection des producteurs	38,7 %	2 904	4 738
Services internes	2,7 %	12 910	12 567
<b>Total des recettes</b>	<b>-9,7 %</b>	<b>76 527</b>	<b>84 803</b>
<b>COÛT NET DES ACTIVITÉS</b>		<b>2 502</b>	<b>(4 736)</b>

**Actif**

Le total de l'actif s'élevait à 12,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011, soit une baisse de 0,4 million de dollars (3,1 %) par rapport aux 13 millions de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles représentaient 6,8 millions de dollars (53,7 %), les comptes débiteurs se chiffraient à 5,6 millions de dollars (44,1 %) et les autres biens représentaient 0,3 million de dollars (2,2 %).

**Passif**

Le total du passif s'élevait à 19,8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011, soit une hausse de 1,2 million de dollars (6,6 %) par rapport aux 18,6 millions de l'exercice précédent. Le montant des indemnités de cessation d'emploi représente la majeure partie du passif, avec 12,7 millions de dollars ou 66,3 % du total du passif. Les comptes créditeurs (y compris les salaires, les congés annuels et les heures supplémentaires) se chiffraient à 6,3 millions (33 %) tandis que les recettes différées représentaient 0,7 % du total du passif.

En 2010-2011, la CCG devait modifier sa politique de comptabilité en matière d'indemnités de cessation d'emploi. Les versements précédant la date de création du Fonds renouvelable, le 1er avril 1995, étaient financés par le Conseil du Trésor et ont continué à l'être pendant 15 ans. En date du 1er avril 2010, les indemnités de cessation d'emploi versées avant le 1er avril 1995 sont comptabilisées comme un passif du Fonds renouvelable. Conformément au Guide des fonds renouvelables du Conseil du Trésor, à la section 6140 Prestations de cessation d'emploi, toutes les modifications sont appliquées rétrospectivement en tant que modifications de la politique de comptabilité. Ainsi, le Fonds a redressé sa situation financière rétrospectivement au 31 mars 2010 et a accumulé un surplus pour cet exercice maintenant terminé. En raison de cette modification, le surplus budgétaire au début de l'exercice 2009-2010 a diminué de 1,3 million de dollars, et les indemnités de cessation d'emploi ont augmenté de 1,3 million de dollars au 31 mars 2010.

**Dépenses**

Le total des dépenses de la CCG se chiffrait à 79 millions de dollars en 2010-2011. La majeure partie des fonds, soit 62,7 millions de dollars ou 79,3 % ont servi au versement des salaires et des avantages sociaux; tandis que le montant résiduel de 16,3 millions ou 20,7 % a été consacré aux dépenses de fonctionnement (p. ex., loyer, services professionnels, déplacement, amortissement et réparations). Les dépenses ont diminué de 1,3 % et demeurent donc stables comparativement à 2009-2010. La CCG n'a apporté aucune modification importante aux programmes au cours de l'exercice 2010-2011.

**Recettes**

Les recettes totales de la CCG se chiffraient à 76,5 millions de dollars pour 2010-2011, soit une baisse de 8,3 millions par rapport aux 84,8 millions de dollars générés l'année précédente. Elles se répartissent entre les crédits approuvés réguliers et les droits exigés pour les services. Les recettes provenant des droits exigés pour les services, y compris les recettes provenant de contrats et les droits de licence, demeurent stables comparativement à l'année dernière. Au cours de l'exercice 2010-2011, un changement des sources de financement de la CCG a entraîné une baisse de 8,4 millions de dollars des crédits approuvés réguliers. Ce cadre des dépenses a été

bloqué aux dépenses prévues actuelles conformément aux mesures de compression des coûts du Budget 2010. La CGC a constaté un surplus de 11,4 millions de dollars disponible à titre de source de financement pour 2010-2011, tandis que le surplus accumulé pour 2009-2010 était de 8 millions de dollars. Les dépenses prévues étant réduites et le surplus accumulé disponible étant plus élevé, la CCG nécessitait moins de crédits ponctuels, soit 26 millions de dollars en 2010-2011 contre 34,4 millions en 2009-2010.

## États financiers

Les états financiers vérifiés de la CCG pour l'exercice 2010-2011 sont affichés à l'adresse suivante : <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm>. Une fois de plus, les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et leurs conclusions sont positives.

Les états financiers vérifiés sont préparés conformément au paragraphe 6.4 de la Politique du Conseil du Trésor sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes.

## Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

*Tous les tableaux contenant des renseignements supplémentaires mentionnés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 sont accessibles en version électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>*

- Sources de recettes disponibles
- Rapports sur les frais d'utilisation
- Achats écologiques
- Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes
- Vérifications internes et vérification

## **SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

---

### **Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation**

Rémi Gosselin  
Gestionnaire, Services d'information ministérielle  
Commission canadienne des grains  
Téléphone : 204-983-2749  
Courriel : [remi.gosselin@grainscanada.gc.ca](mailto:remi.gosselin@grainscanada.gc.ca)